



NOTE TECHNIQUE

*Proposition de révision du volume maximum prélevable
de la source de la Roche St Alban – Bassin versant du Nant Varon*

CONTEXTE

A la demande de la DDT, la mise en place de consignes de restitution aux sources déficitaires du bassin versant, nécessite une révision des arrêtés de prélèvements pour l'AEP intégrant :

- La valeur du débit minimum de restitution de la source considérée
- Les valeurs de volumes maximums prélevables

Par ailleurs, le versement des subventions de l'Agence de l'Eau liées aux nécessaires travaux de substitution est conditionné à la révision de ces Arrêtés.

L'inscription de ces valeurs dans les Arrêtés permet d'assurer une pérennité de ce nouveau fonctionnement, répondant ainsi aux objectifs fixés sur les bassins versants classés en Déficit Quantitatif :

- Débit de restitution : réduction des prélèvements
- Volumes maximums prélevables : non augmentation des prélèvements

La borne haute désignée par les volumes maximums prélevables, permet d'assoir cette démarche en assurant une non-augmentation des prélèvements pouvant impacter l'hydrologie des cours d'eau sur des périodes qui ne l'étaient pas jusqu'à présent. L'intérêt étant de ne pas conditionner l'hydrologie du complexe source-cours d'eau et le fonctionnement des milieux aquatiques à la valeur de débit de restitution.

Cependant, l'instauration de volumes maximums prélevables doit également se faire sans impact et rester en cohérence avec l'exploitation AEP connue jusqu'à présent et les scénarios AEP établis dans les PLUi.

Dans les Arrêtés de prélèvement, seront notamment inscrits : un volume annuel maximum prélevable par source comprenant un volume maximum spécifique aux mois de juillet aout et septembre.

Cette note technique traite du captage AEP de la source de la Roche Saint Alban, unique source exploitée par Grand Lac sur le massif de l'Épine

PLAN

Contexte.....	1
Méthode.....	3
1. Contexte météorologique.....	4
2. Bassin versant du Nant Varon.....	7
2.1. Source de la Roche Saint Alban.....	8
Conclusion.....	14

METHODE

Plusieurs scénarios de calcul des volumes maximums prélevables ont été analysés afin de conserver une cohérence et un équilibre entre l'usage AEP, le principe de non-augmentation des volumes prélevés et la préservation des milieux aquatiques.

Scénario 0 : Volume maximal prélevable pour Juillet, Aout et Septembre, calculé à partir de la moyenne ou du volume maximal prélevé connu depuis 2015 en comparaison avec les VMP définis dans les Etudes Volumes Prélevables.

Scénario 1 : Volume maximal prélevable annuel basé sur la somme des volumes **mensuels maximums** connus entre 2015 et 2021. Ce scénario propose une vision qui maximise le besoin de prélèvement AEP. Ce scénario a été proposé lors du comité de pilotage du PGRE du 15/12/2021. L'Agence de l'Eau et l'OFB ont souligné la trop importante marge possible d'augmentation des prélèvements (+34% en moyenne), non compatible avec les objectifs PGRE

Scénario 2 : Volume maximal prélevable annuel basé sur la somme des volumes **mensuels moyens** connus entre 2015 et 2021. Ce scénario propose une vision moyennée du besoin de prélèvement AEP représentatif de l'activité des dernières années.

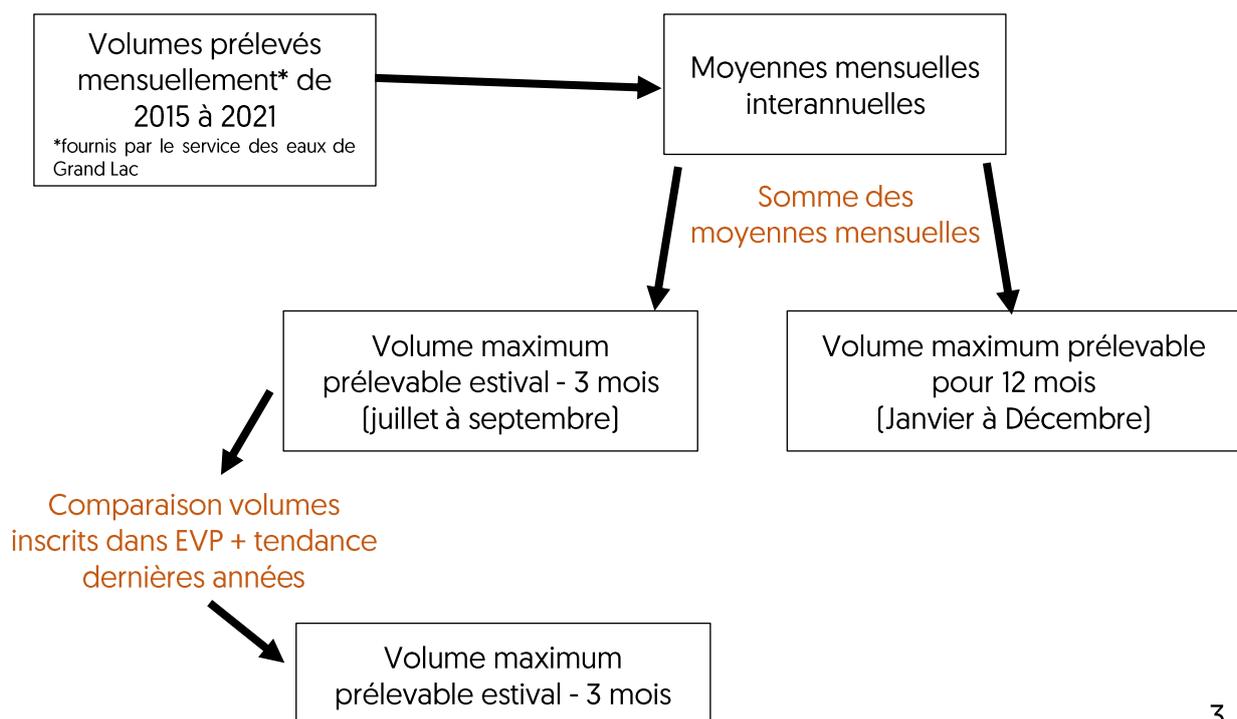
Après avoir été débattu en COPIL PGRE du 15 Décembre 2021, le scénario retenu par la DDT est adapté du scénario 2.

Il doit alors être défini deux volumes maximums prélevables par source :

- **Un volume estival valable pour une durée de trois mois** : Juillet, Aout et Septembre.
- **Un volume annuel** : Janvier à Décembre

Pour ces deux volumes, le calcul est basé sur la somme des prélèvements mensuels moyens de 2015 à 2021. Le volume estival maximum prélevable est conditionné par les Volumes Prélevables Maximums actés dans les EVP de la Leysse. La DDT a souhaité qu'une adaptation du volume estival puisse être réalisée à la marge si celui calculé n'est pas cohérent avec les volumes prélevés ces dernières années (2019-2020-2021).

La méthode peut ainsi être résumée :



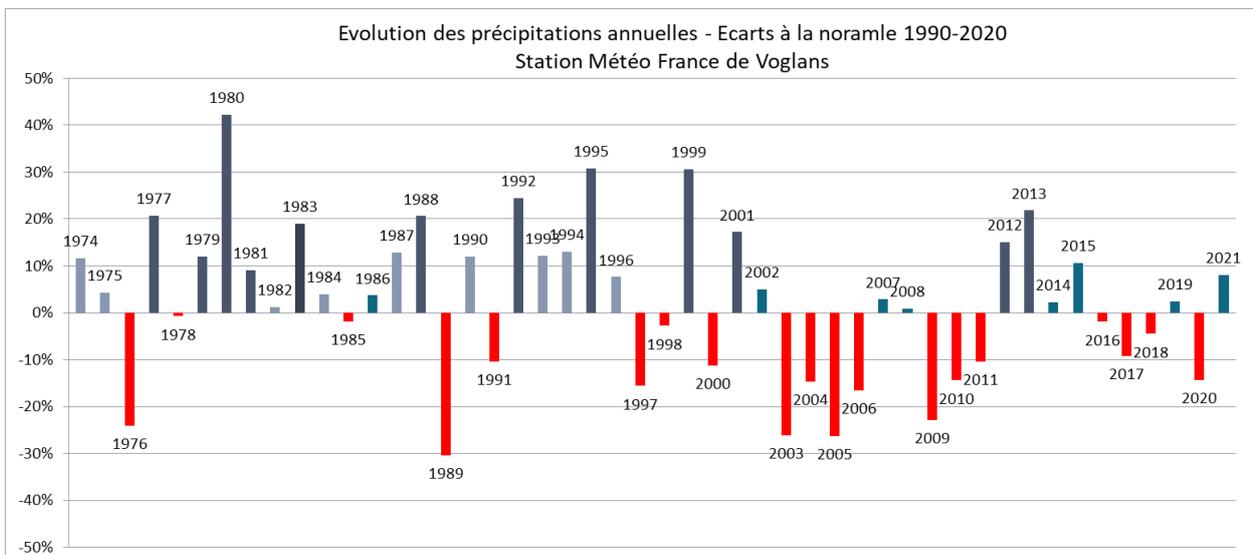
1. CONTEXTE METEOROLOGIQUE

Le contexte météorologique peut être décrit à partir des données pluviométrique de la station Météo France de Voglans. Les sources de l'Epine à dominante karstiques sont à la fois dépendantes et réactives aux cumuls de précipitations tant de manière annuelle que saisonnière.

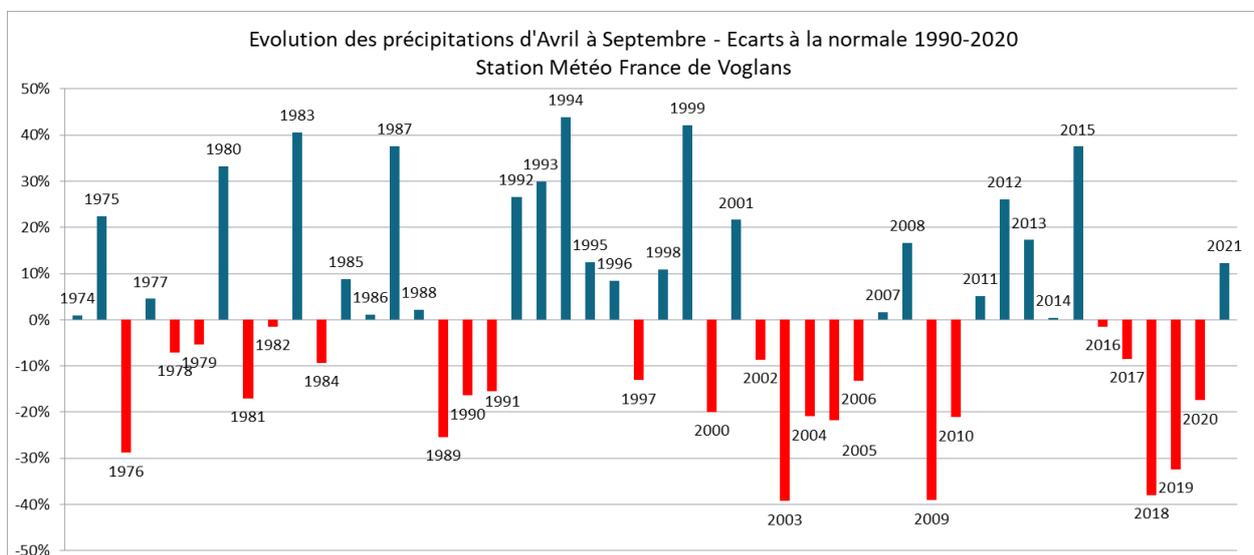
Echelle pluriannuelles :

Sur la période étudiée (2015 – 2021) les données pluviométriques sont à comparer avec la normale aujourd'hui définie sur la période 1990 – 2020.

A l'échelle annuelle, le cumul de précipitations donné par la normale actuelle est de 1204 mm. En comparaison le cumul annuel de la normale précédente (1980 – 2010) était de 1221 mm.



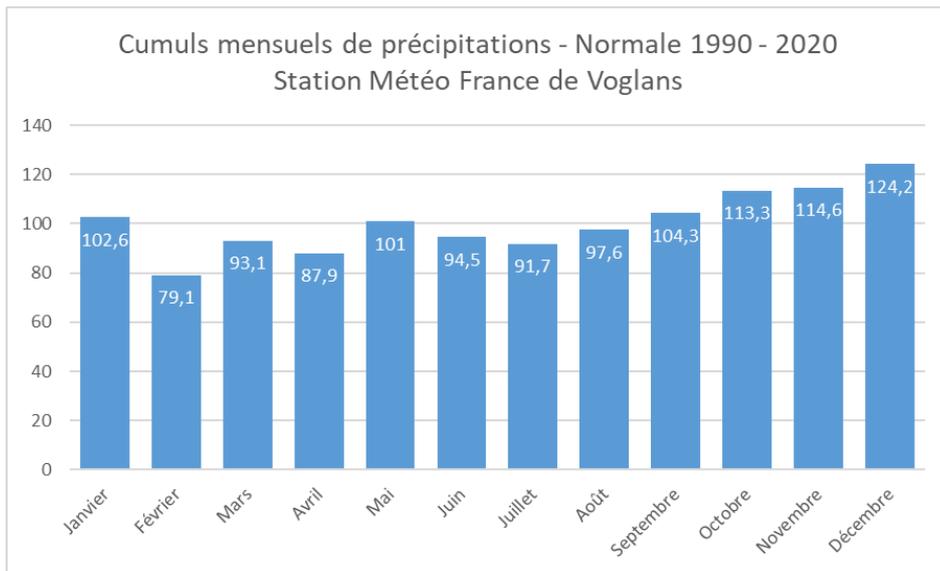
Sur la totalité de la chronique de la station de Voglans, le rapport à la normale (1990 – 2020) du cumul annuel de précipitations permet d'identifier un certain changement avec des écarts majoritairement positif ou nuls entre 1974 et 1996 puis une inversion avec des écarts à la normale majoritairement négatifs depuis 1997. On repère également les années des principales sécheresses connues sur le territoire telle que 1976, 1989, 2003 et 2005 avec les écarts à la normale les plus importants. Cette vision des précipitation annuelle peut être complétée d'une vision du semestre estival d'Avril à Septembre caractéristique de la baisse du débit des sources et des cours d'eau.



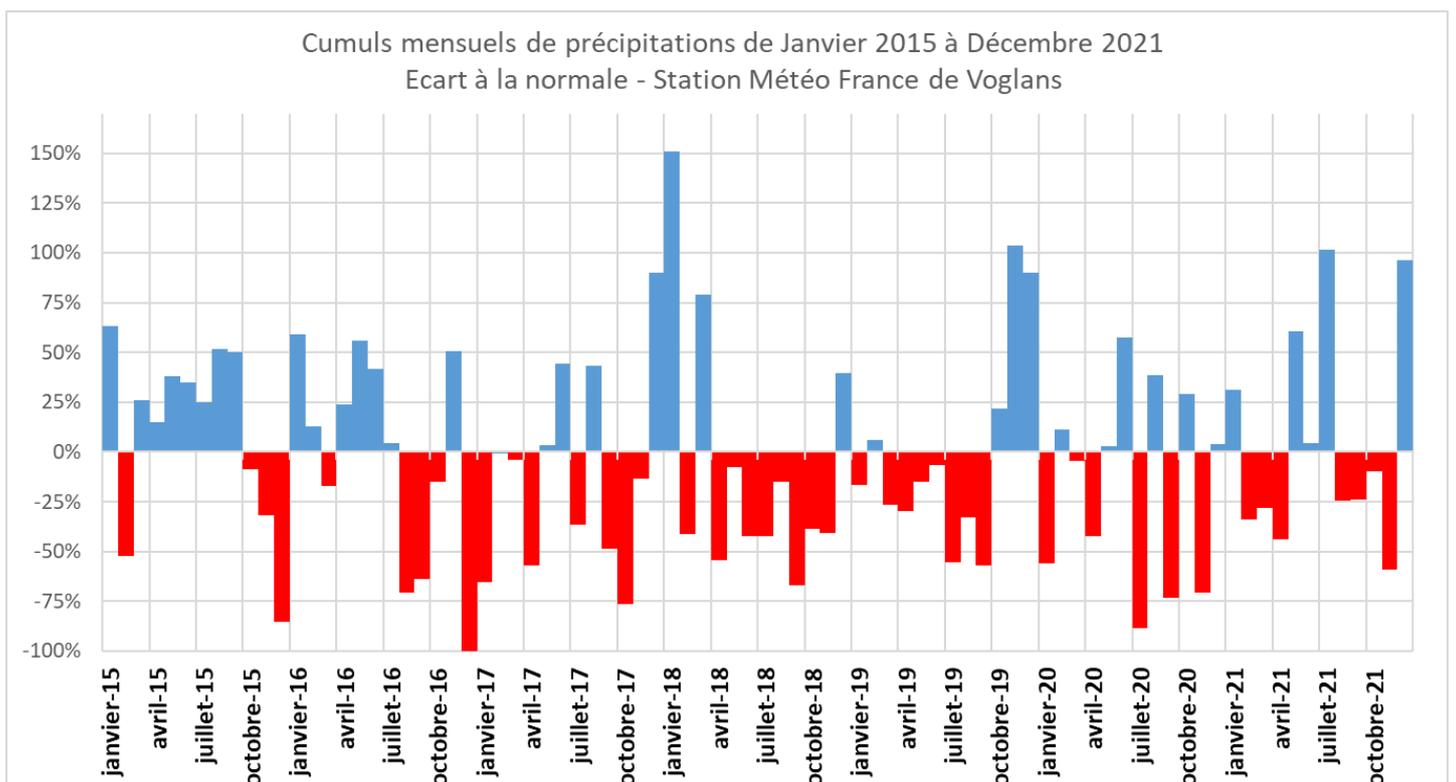
Les dernière années de sécheresse telles que 2018, 2019 et 2020 sont ainsi d'autant plus visibles avec cette lecture et peuvent être comparées aux sécheresses de référence de 1976 et 2003 par exemple. A l'échelle de la période étudiée (2015 – 2021), les années 2015 et 2021 apparaissent comme celles les plus humides tant annuellement que pour le semestre estival. A l'inverse, 2017, 2018, 2019 et 2020 apparaissent comme des années particulièrement déficitaires en précipitations.

Echelle mensuelle :

Les valeurs de précipitation mensuelles de la normale sont présentées dans le graphique suivant. Les cumuls mensuels évoluent de 79,1 à 124,2 mm pour une moyenne de précipitation mensuelle de 100 mm.



A partir de ces valeurs il est possible d'analyser le rapport à la normale des cumuls mensuels à Voglans observés sur la période d'étude. On peut ainsi identifier les séquences humides et sèches.



Le graphique précédent montre que la période d'étude (84 mois) a été marquée par 47 mois déficitaires en précipitations en rapport à la normale dont 32 mois où le déficit est supérieur à 25 %. Les principales périodes déficitaires sont :

- Octobre à décembre 2015 : 144 mm de déficit, seulement 17.2 mm tombés en décembre
- Aout 2016 à avril 2017 : 344 mm de déficit, aout et septembre 2016 particulièrement secs et aucune précipitation enregistrée en Décembre 2016. Mise en place d'une vigilance sécheresse dès le mois de janvier 2017.
- Septembre à novembre 2017 : 162 mm de déficit. Alerte Sécheresse de juillet à Septembre 2017
- Avril à novembre 2018 : 313 mm de déficit, niveau de crise sécheresse mis en place en Novembre.
- Mars à septembre 2019 : 217 mm de déficit
- Année 2020 : 189 mm de déficit annuel. Précipitations estivales et automnales en alternance avec des mois fortement déficitaires et mois humides.
- Aout à novembre 2021 : 122 mm de déficit. Après un mois de juillet humide et avant un mois de décembre record pour un bilan annuel positif.

Sur la période d'étude, la séquence la plus sèche s'étend donc de d'Avril 2018 à septembre 2019 (18 mois) pour un déficit total de 496 mm soit près de 5 mois de précipitations.

Caractérisation de la période d'étude :

En résumé, la période d'étude est marquée par deux années considérées comme humides : 2015 et 2021. Pour ces deux années, les étés pluvieux ont permis des cumuls supérieurs à la normale et les étiages n'ont pas été particulièrement marqués. Parallèlement, leurs automnes ont été plus secs que la normale.

Entre ces deux années limites, de nombreuses séquences sèches ont été observées.

L'année 2016 est considérée à l'échelle globale comme dans la moyenne bien que les faibles précipitations de l'hiver 2015 et de l'été 2016 aient amené des situations d'étiage marquées.

L'année 2017 a suivi la même logique avec un déficit important de précipitation durant l'hiver 2016. En conséquence, l'été 2017 a subi un étiage marqué.

Les années 2018 et 2019 peuvent être considérées comme très sèches avec des périodes estivales particulièrement marquées par un manque de précipitations et de fortes situations d'étiage.

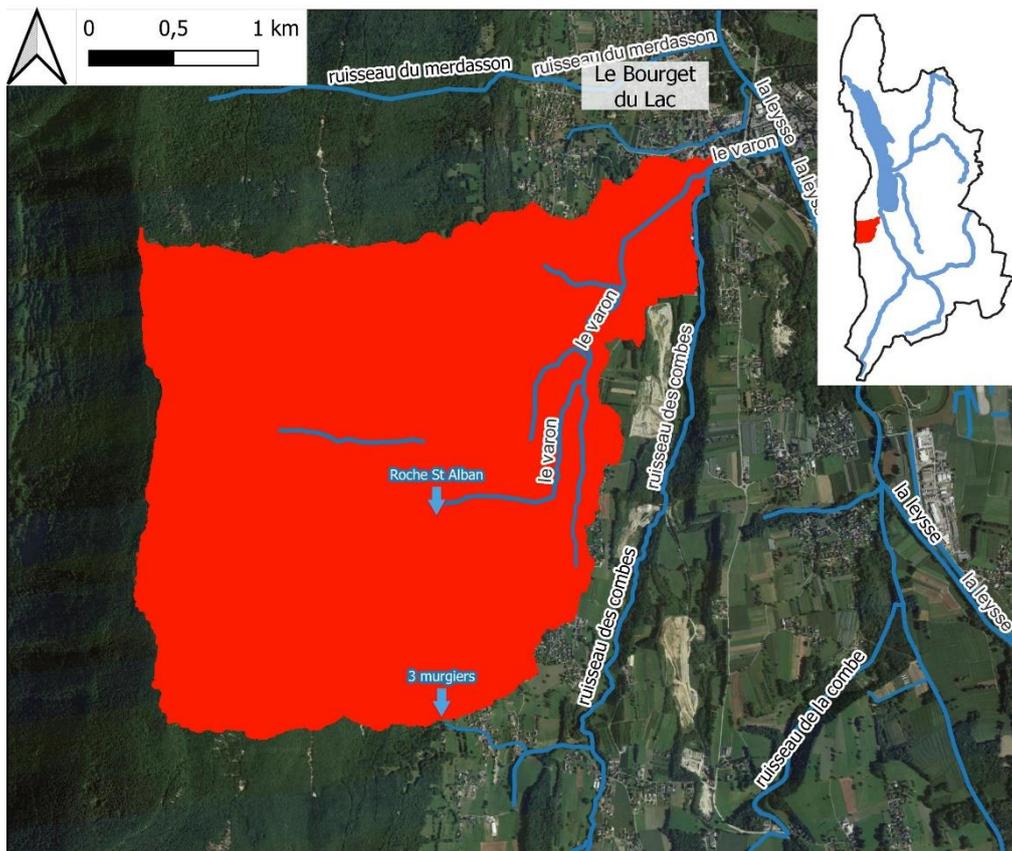
Enfin, l'année 2020 est également à considérer comme sèche malgré un hiver 2019 humide. L'alternance de séquences sèches et humides durant l'été n'a pas permis de soutenir des débits d'étiages suffisants.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Humide	Moyenne	Sec	Très Sec	Très Sec	Sec	Humide

2. BASSIN VERSANT DU NANT VARON

Le Nant Varon est l'un des derniers affluents de la Leyse dont la confluence se trouve dans la zone de Technolac au Bourget du Lac. Le bassin versant topographique du Nant Varon (sans le Ruisseau des Combes) se développe sur 7,9km² depuis la crête de l'Epine jusqu'au Bourget du Lac (point nodal situé en amont de la confluence avec le ruisseau des Combes). Le débit du Nant Varon est suivi au point nodal par une station hydrométrique du CISALB depuis 2014.

Situation du Bassin Versant du Nant Varon



Le bassin versant du Nant Varon est classé en déficit quantitatif par l'Etude Volumes Prélevables de 2013 [CISALB]. Des actions de réduction des prélèvements AEP sont donc à mettre en place. Le Varon est visé par un Débit Minimum Biologique de 85 L/s au point nodal dans la ZI de la Plaisse au Bourget du Lac. Enfin, des Volumes Maximums Prélevables avaient été calculés à l'échelle du bassin par l'EVP de 2013 [CISALB] :

Bassin du Nant Varon	Juillet	Aout	Septembre
Volumes Maximums Prélevables* en m ³ [EVP 2013]	53 835	77 961	72 766

*Cf. Section page 10 « Attention remarque relative aux volumes max prélevables de l'EVP »

L'unique source exploitée pour l'eau potable sur le bassin versant est celle de la Roche Saint Alban située au hameau du même nom sur la commune du Bourget du Lac.

2.1. SOURCE DE LA ROCHE SAINT ALBAN

La source de la Roche Saint Alban se situe sur la commune du Bourget du Lac, classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le trop-plein du captage et des venues d'eau non captées donnent directement naissance au Nant Varon.

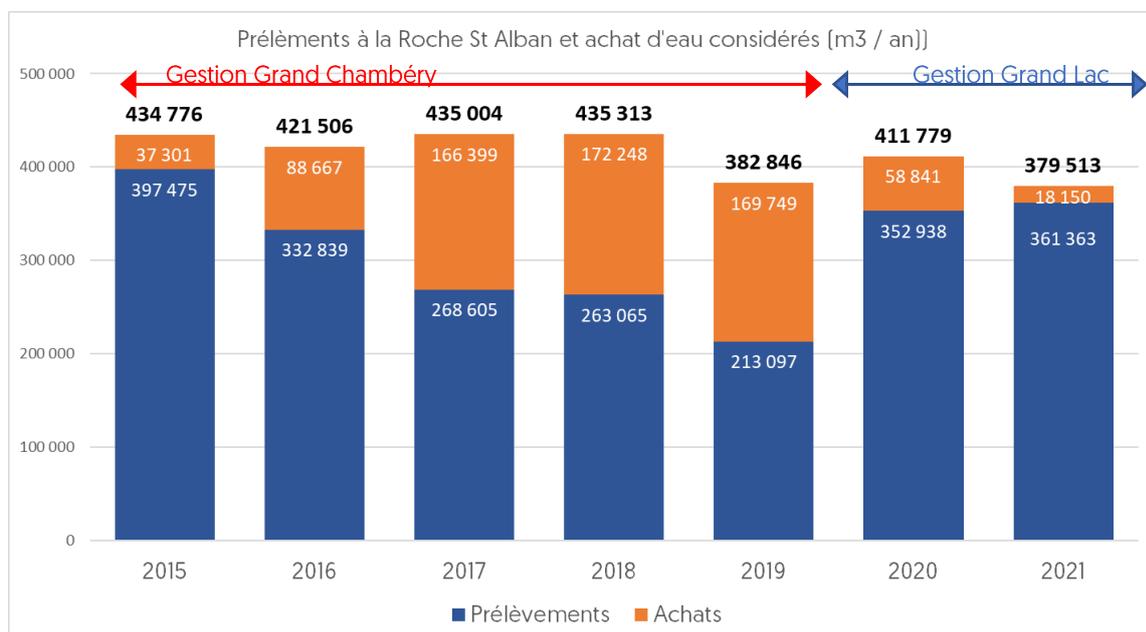
Le captage est visé par un débit de restitution de 28 L/s au regard du débit minimum biologique du Nant Varon au point nodal.

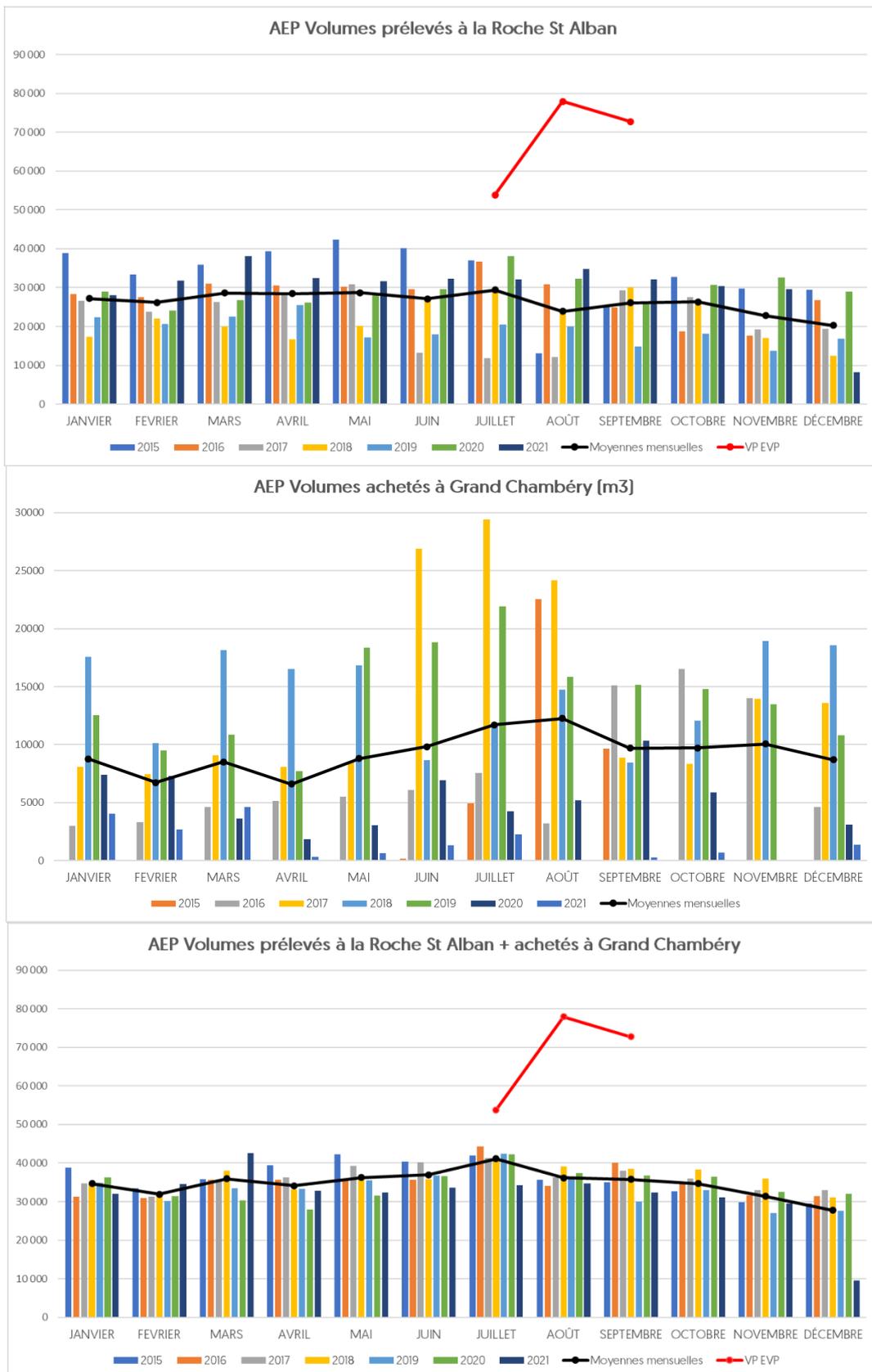
Le captage était exploité jusqu'en novembre 2019 par Grand Chambéry avant de basculer sous la gestion de Grand Lac. L'alimentation en eau potable que fournit Grand Lac sur le sud de son territoire grâce au captage de la Roche St Alban est complétée par des achats d'eau à Grand Chambéry via un maillage des réseaux (eau en provenance de la nappe de Chambéry depuis le puits des Iles). Depuis 2020 et la reprise en gestion directe de Grand Lac, les achats d'eau ont été nettement réduits au profit d'une augmentation des prélèvements sur le captage de la Roche Saint-Alban (transfert du volume prélevé sur nappe de Chambéry vers le captage de la Roche Saint-Alban).

Pour permettre plus de cohérence avec le projet de Grand Lac, l'analyse des prélèvements et le calcul des Volumes Maximums Prélevables est ici fait en considérant **deux scénarios** :

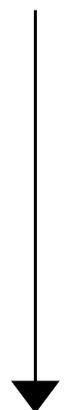
- **Scénario 1** : Uniquement les volumes prélevés sur le captage la Roche Saint-Alban de 2015 à 2021. Remarque : Ce scénario prend en compte les années 2020 et 2021 pour lesquelles le report d'achats était déjà engagé (reprise en gestion du captage par Grand Lac).
- **Scénario 2** : La somme des volumes prélevés au captage et des volumes achetés à Grand Chambéry (nappe) de 2015 à 2021 sur la base des compteurs :
 - C-BDL-03 (051-04) depuis le réservoir « La Bataillarde » de Grand Chambéry à la Motte Servolex
 - C-BDL-04 (051-09) depuis le Puit des Iles de Grand Chambéry via Voglans

Entre 2015 et 2021, la somme des prélèvements et des achats d'eau est en moyenne de 414 000 m³ par an (besoin AEP moyen). Lors des années sèches (2017 – 2018 - 2019), la baisse des prélèvements est compensée par les achats d'eau comme le confirment les graphiques suivants :

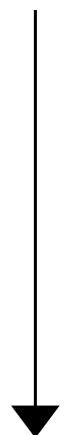




Prélèvements
à la Roche
Saint-Alban



Achats d'eau



Total

Les graphiques ci-dessus illustrent le rôle des achats d'eau pour compenser la baisse de production à la source de la Roche St Alban.

- Les volumes mensuels prélevés à la Roche Saint-Alban sont variables et oscillent autour de valeurs comprises entre 23 000 et 29 500 m³.
- Les volumes achetés sont très variables avec un maximum connu en juillet 2017 pour près de 30 000 m³.

La somme des prélèvements et des achats montre que les volumes mensuels totaux in-fine distribués ne varient que peu entre les années, pour des moyennes mensuelles comprises de 27 000 m³ en décembre à plus de 41 000 m³ en juillet (achats d'eau plus importants en période estivale).

L'application de la méthode décrite précédemment permet de proposer de nouveaux VP Max pour le captage de la Roche Saint-Alban :

Source de la Roche Saint Alban			
VMP Proposés à la Roche Saint-Alban			
Périodes	Scénario 1	Scénario 2	Différence avec / sans achats d'eau
	Prélèvement connus uniquement	Prélèvements + Achats reportés	
Juillet Aout Septembre	79 500 m ³	113 000 m ³	+ 33 500 m ³ [+42 %]
Annuel	316 500 m ³	418 000 m ³	+ 101 500 m ³ [+32 %]

En comparaison, le volume et la répartition des usages issus de l'EVP de 2013 sont :

Volumes Maximum Prélevable du Bassin versant du Nant Varon		
Usage	Répartition	Volume (total juillet-aout-septembre)
Alimentation Eau Potable	100%	204 600 m ³

Attention : Remarque relative aux volumes maximums prélevables de l'EVP :

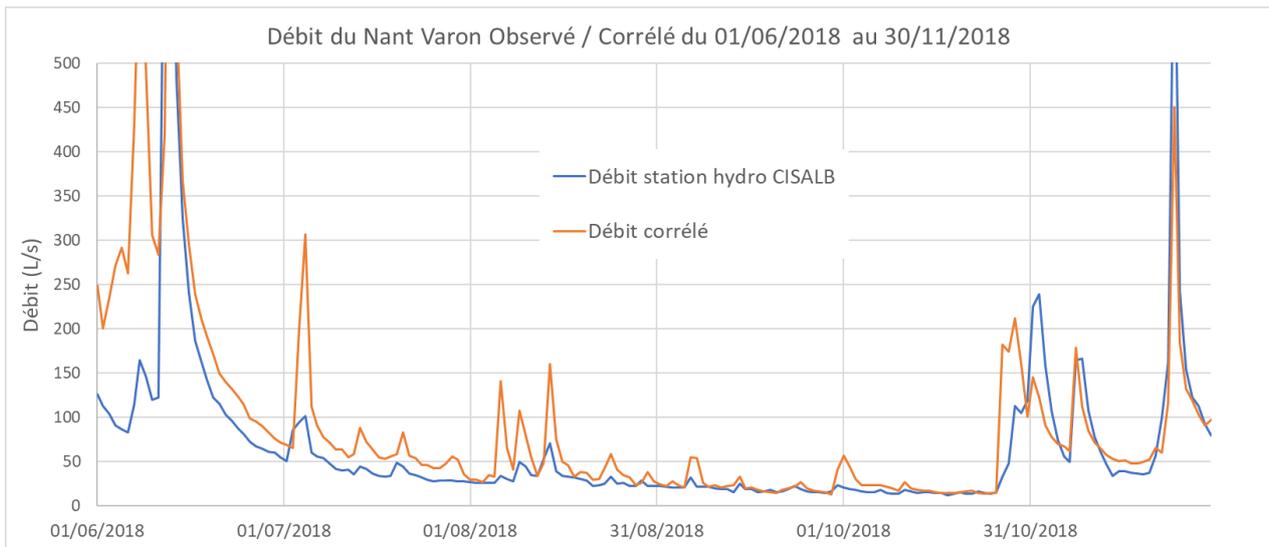
Le prélèvement AEP est le principal usage sur le bassin du Nant Varon, considéré à 100% des volumes prélevables de l'EVP. Or, ces valeurs de volumes prélevables semblent aujourd'hui incohérentes avec la ressource en eau disponible/naturelle et les périodes déficitaires au DMB constatés chaque année sur le Nant Varon (voir illustration page suivante).

Ceci peut s'expliquer par la méthode mise en œuvre dans l'étude de 2013 pour caractériser l'hydrologie du Nant Varon. En effet, les indicateurs hydrologiques du Varon avaient été obtenus via une corrélation des débits de la Leysse au Tremblay (station DREAL) sur la base de jaugeages. En comparant les débits corrélés et les débits observés sur la période de fonctionnement de la station CISALB (depuis 2014), on remarque des différences de débit non négligeables existent entre les deux chroniques ce qui entraîne une surestimation de la ressource naturelle par la corrélation.

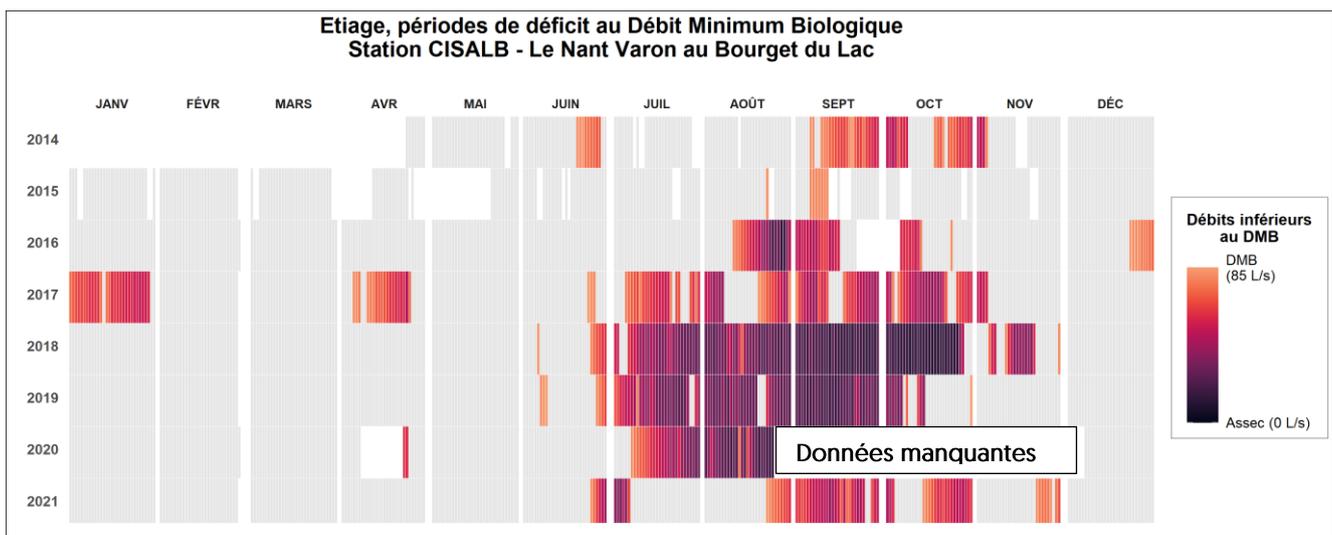
Cette différence peut également s'expliquer par un changement dans le fonctionnement hydrologique naturel des sources de la Roche Saint Alban. En effet un assèchement total des sources Sud est constaté chaque année sèche en période estivale ; l'historique des données de suivi hydrométrique ne montre pas de phénomène similaire sur les années antérieures à 2015.

Exemple :

En comparant les débits obtenus la corrélation de l'étude EVP et les débits observés par la station hydrométrique du CISALB sur l'année 2018, on remarque que les débits corrélés sont généralement surestimés. Cette surestimation est de l'ordre de ~20 L/s sur le mois de juillet 2018 alors même que le débit moyen observé était de 44 L/s [voir graphique suivant]. Ceci équivaut à une surestimation mensuelle de plus de 80 000 m³ de ressource écoulé. Sur la période de juillet à septembre 2018 (3 mois), la corrélation du débit surestime la ressource naturelle écoulée de plus de 140 500 m³.

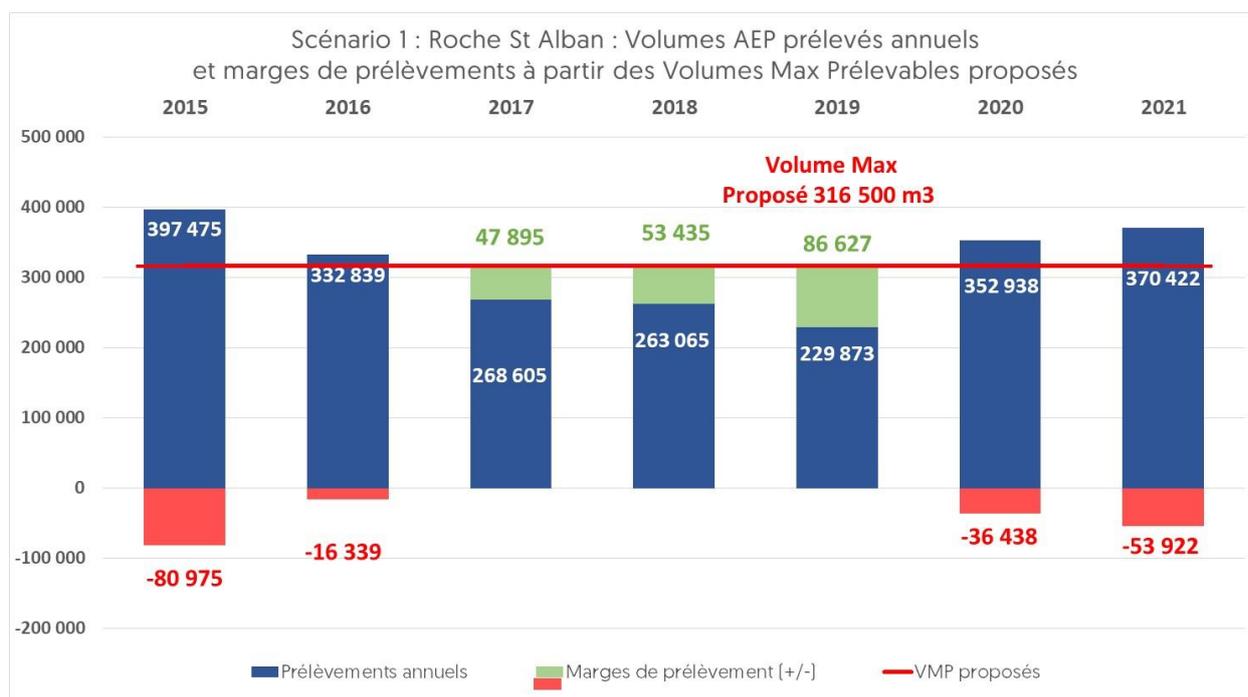
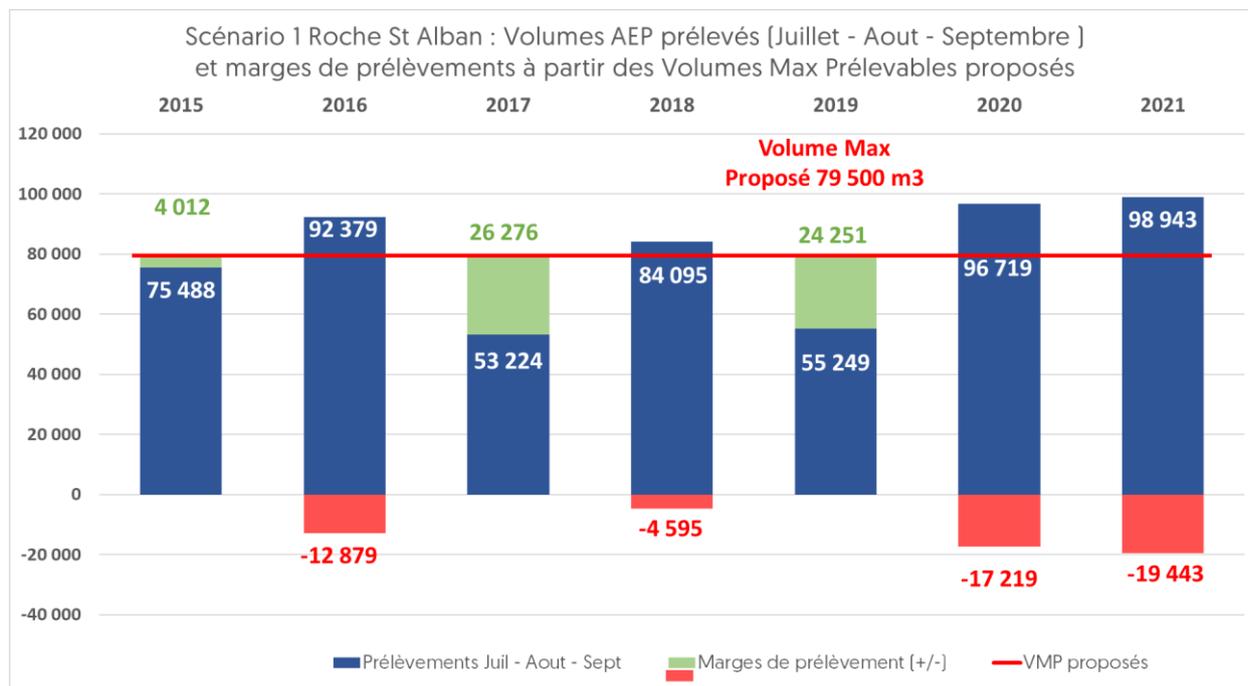


En parallèle de la surestimation de la ressource, la réalité hydrologique du Nant Varon à savoir de longues périodes de déficit au débit minimum biologique est illustrée par la figure suivante. Sur cette vue calendaire, les périodes colorées correspondent à celles où le débit du Varon a été inférieur au DMB, la variation de couleur indique la criticité des débits. Les périodes de déficit au DMB sont donc continues et récurrentes de Juillet à Octobre.



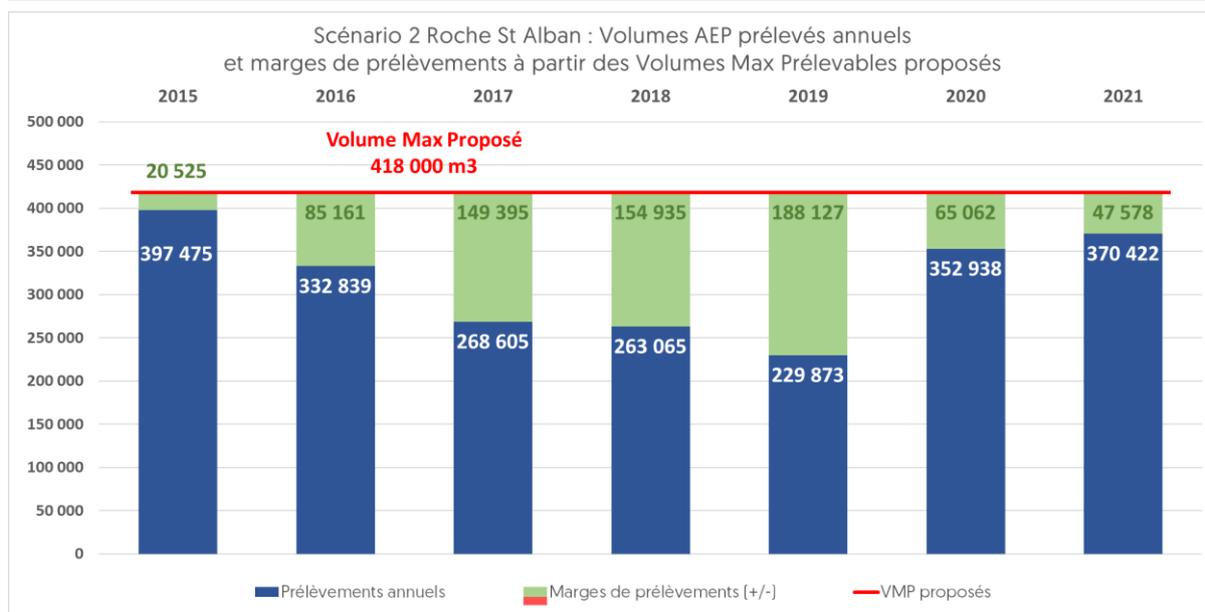
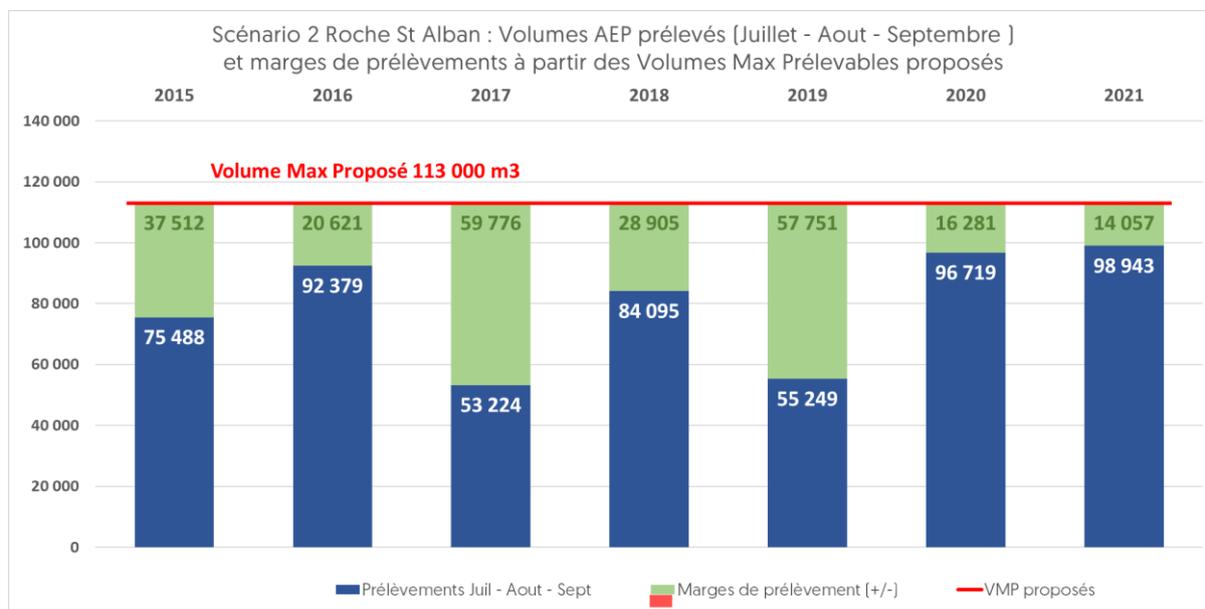
Tous ces éléments permettent donc d'avancer l'argument que le Volume Maximum Prélevable issu de l'étude EVP de la Leyse de 2013 est surestimé au regard de la situation actuelle et ne peut servir de base de comparaison pour la révision d'un volume prélevable sur le captage de la Roche Saint Alban.

Scénario 1 : Marges de prélèvements sur la base uniquement des prélèvements connus à la Roche Saint-Alban



Pour ce premier scénario, on constate que les marges de prélèvements sont de manière générale à l'équilibre ou négatives, sauf pour les années sèches 2017, 2018 et 2019 où la sécheresse a réduit la capacité de prélèvement AEP. Ce scénario propose donc une limitation des prélèvements qui devront être compensés depuis une autre ressource en eau non déficitaire si le besoin de production AEP reste constant. La capacité naturelle de prélèvement sera également impactée par la mise en place du débit réservé au captage.

Scénario 2 : Marges de prélèvements sur la base des prélèvements connus à la Roche Saint-Alban additionnés du report des achats d'eau depuis Grand Chambéry



Pour ce deuxième scénario, les marges de prélèvement sont naturellement positives car elles considèrent un report des achats d'eau vers plus de prélèvements sur le captage. La question est donc de savoir si cette augmentation potentielle des prélèvements est :

- Quantitativement possible considérant la production naturelle du captage et la mise en place du débit réservé
- Environnementalement acceptable considérant le classement du Nant Varon en Déficit Quantitatif pour lequel des mesures de réduction de prélèvement doivent être mises en place, le classement en Zone de Répartition des Eaux de la commune du Bourget du Lac et l'impact écologique sur le Nant Varon d'un fonctionnement hydrologique forcé au débit réservé en dehors des périodes d'étiage.

CONCLUSION

Sur les mois de Juillet Aout et Septembre, le scénario 2 n'est pas compatible avec les objectifs fixés dans les EVP (réduction des prélèvements). Au regard de l'évolution hydrologique des sources et du cours d'eau (assèchement des sources sud, déficit récurrent au DMB de Juillet à Octobre) et de l'évolution climatique, le report des volumes achetés sur la ressource de la Roche Saint Alban ne peut être envisagé.

Il est donc proposé de retenir pour la période estivale (Juillet Aout Septembre) le volume du scénario 1 soit 79 500 m³. Par déduction, la part des achats sur cette période (33 500 m³) doit être déduite pour l'étude annuelle du scénario 2.

Source de la Roche Saint Alban			
VMP Proposés à la Roche Saint-Alban			
Périodes	Scénario 1	Scénario 2	Différence avec / sans achats d'eau
	Prélèvement connus uniquement	Prélèvements + Achats reportés	
Juillet Aout Septembre	79 500 m ³	Non envisageable	-
Annuel	316 500 m ³	418 000 m³ 384 500 m ³	+ 68 000 m ³ (+ 17%)

A l'échelle annuelle, le choix entre les deux scénarios peut être débattu :

- Avec le premier scénario, les prélèvements devront être complétés d'achats ou d'apports par maillage pour répondre au besoin AEP du sud du territoire de Grand Lac. Il est important de préciser que la mise en place du débit réservé de 28 L/s au droit du captage impactera la capacité de prélèvement et tendra donc à augmenter le besoin en eau par achats ou maillage.
- Le second scénario revu à la baisse (384 500 m³ contre 418 000 m³) correspond à une situation où les achats d'eau pourraient être compensés par plus de prélèvements uniquement en dehors de la période estivale. Ceci impliquera malgré tout une augmentation du VMP annuel de 68 000 m³ (+17%) par rapport au volume proposé par le scénario 1. De nouveau, la mise en place du débit réservé impactera la capacité de prélèvement et il n'est pas assuré que le report des volumes achetés puisse être supporté par la ressource disponible pour l'AEP au captage. Enfin, l'augmentation des prélèvements en dehors de la période estivale pourrait avoir un impact sur l'hydrologie « moyenne » résultante du captage.

NOTE TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE

*Proposition du volume maximum prélevable
de la source de la Roche St Alban – Bassin versant du Nant Varon*

CONTEXTE

Cette note technique complémentaire fait suite à la première note technique de proposition de révision du volume maximum prélevable de la Roche Saint Alban présentée le 01/03/2023 en présence de Grand Lac, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de l'OFB et la DDT 73.

Conformément aux échanges avec Grand Lac, deux scénarios ont été étudiés afin de proposer des VMP cohérents avec le besoin de production AEP sur le secteur :

- Scénario 1 : Prise en compte uniquement des volumes prélevés au captage
- Scénario 2 : Prise en compte des prélèvements et des achats d'eau réalisés par Grand Lac auprès de Grand Chambéry pour compléter l'alimentation AEP sur le secteur.

La réunion de restitution du 01/03/2023 a permis de valider en séance que le Volume Maximum Prélevable estival soit retenu sur la base du scénario 1, soit **79 500 m³** pour le trimestre de juillet, aout et septembre.

A la demande de l'OFB et de l'Agence de l'eau, la présente note complémentaire s'attache à étudier les effets du report des achats d'eau vers plus de prélèvements sur l'hydrologie résultante du Nant Varon à l'aval du captage de la Roche Saint Alban. Conformément à ce qui a été décidé, le report des achats n'est envisageable qu'en dehors de la période de Juillet Aout et Septembre. L'analyse des effets hydrologiques ne sera donc réalisée que sur les mois de Janvier à Juin et d'Octobre à Décembre.

Pour rappel, le tableau suivant présente les VMP annuels en fonction des scénario 1 et 2.

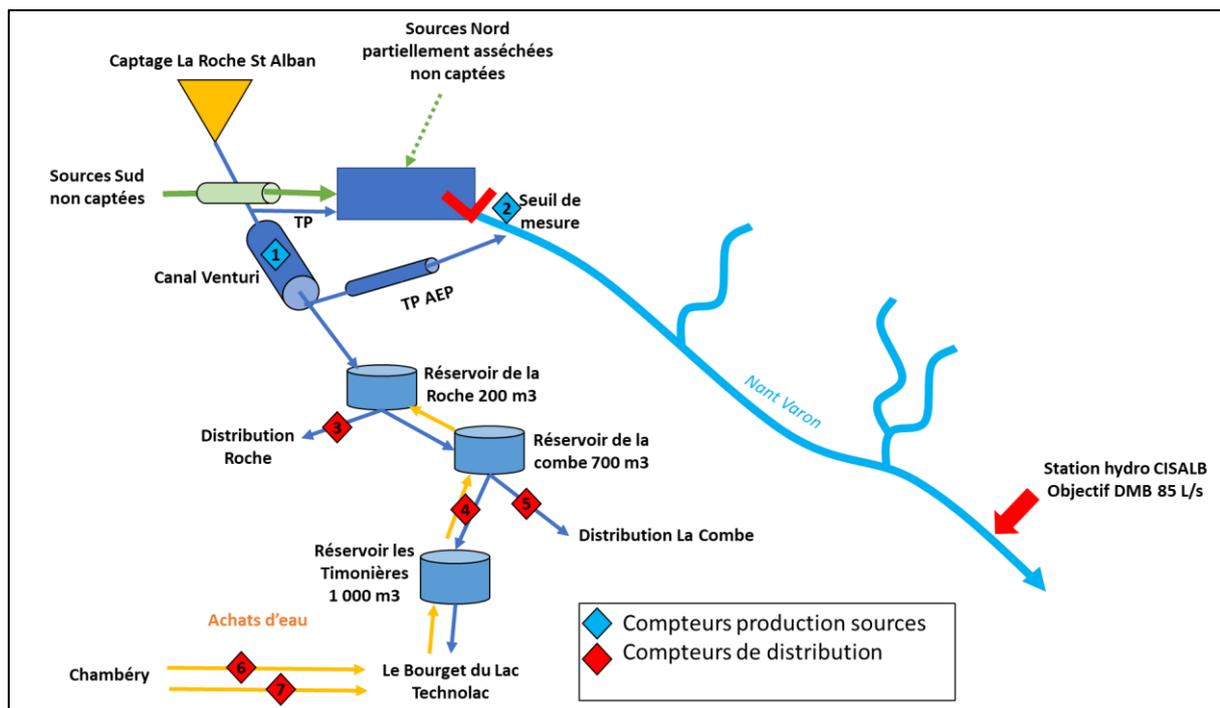
Source de la Roche Saint Alban			
VMP Proposés à la Roche Saint-Alban			
Périodes	Scénario 1	Scénario 2	Différence avec / sans achats d'eau
	Prélèvement connus uniquement	Prélèvements + Achats reportés	
Juillet Aout Septembre	79 500 m ³	-	-
Annuel	317 800 m ³	385 800 m ³	+ 68 000 m ³ (+ 21%)

PLAN

Contexte.....	1
Méthode et Données disponibles.....	3
Analyse des résultats	6
Conclusion.....	13

Afin de réaliser l'analyse comparative des effets des scénarios 1 et 2 sur l'hydrologie résultante du Nant Varon à l'aval immédiat du captage de la Roche Saint Alban plusieurs chroniques de données ont été exploitées :

- Production naturelle de la source
 - Canal Venturi d'adduction AEP
 - Seuil de mesure captant les sources sud et une partie du trop-plein AEP
- Prélèvement AEP
 - 3 compteurs de distributions vers la Roche, les Combes et Timonières
- Achats d'eau
 - 2 compteurs d'achat depuis Chambéry détaillés dans la note précédente



Particularités et manques de données :

Plusieurs particularités sont à considérer quant aux données utilisées et aux résultats obtenus :

- Par son dimensionnement, la mesure du débit dans le canal Venturi est limitée à 50 L/s. Un débit supérieur peut transiter par le dispositif mais n'est pas compatibilisé
- Le débit du trop-plein AEP à l'aval du canal venturi est obtenu par la soustraction du débit moyen prélevé au débit du canal venturi
- Le débit du Nant Varon à l'aval immédiat du captage est la somme du débit du seuil de mesure et du débit calculé du trop-plein AEP

Par ailleurs, sur la période d'étude (2015-2021) les chroniques de données des mesures du canal Venturi et du seuil de mesures sont ponctuées de lacunes :

- Chroniques continues de 2015 à 2018
- Pas de données du 10 au 21 Aout 2018
- Reprise de la chronique du 22/08/2018 au 13/09/2018 avec un assèchement constaté des sources sud (0 L/s mesuré au seuil)
- Pas de données du 14/09/2018 au 16/02/2021 (passation de la gestion de Grand Chambéry à Grand Lac notamment)
- Chronique continue jusqu'au 31/12/2021

Pour pallier le manque de données, notamment en période d'étiage, les chroniques de mesures de l'année 2022 ont également été exploitées malgré des lacunes liées aux travaux de substitution du captage :

- Aucune donnée de débit du 24/05/2022 au 27/07/2022
- 0 L/s annoncé pour le seuil de mesure du 28/07/2022 jusqu'au 14/11/2022. Les sources sud ont été constatées à sec en conséquence de l'intense sécheresse de l'été 2022. Cependant, la reprise hydrologique a débuté dès la fin du mois de septembre et la remise en eau des sources a également dû être antérieure au 14/11.

2015												2016												2017												2018											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Données disponibles												Données disponibles												Données disponibles												Données disponibles											
2019												2020												2021												2022											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Pas de données												Pas de données												Données disponibles												Données disponibles											

Données disponibles
Données incomplètes
Pas de données

Méthode d'analyse :

A partir des chroniques de données disponibles, l'analyse s'est basée sur plusieurs étapes :

1. Reconstitution du débit naturel total de la source (débit venturi + débit seuil)
2. Reconstitution du trop-plein AEP et du débit résultant au Nant Varon (débit du seuil + débit du TP AEP)

Sur les périodes disposant de données suffisantes, 2 scénarios d'études sont appliqués :

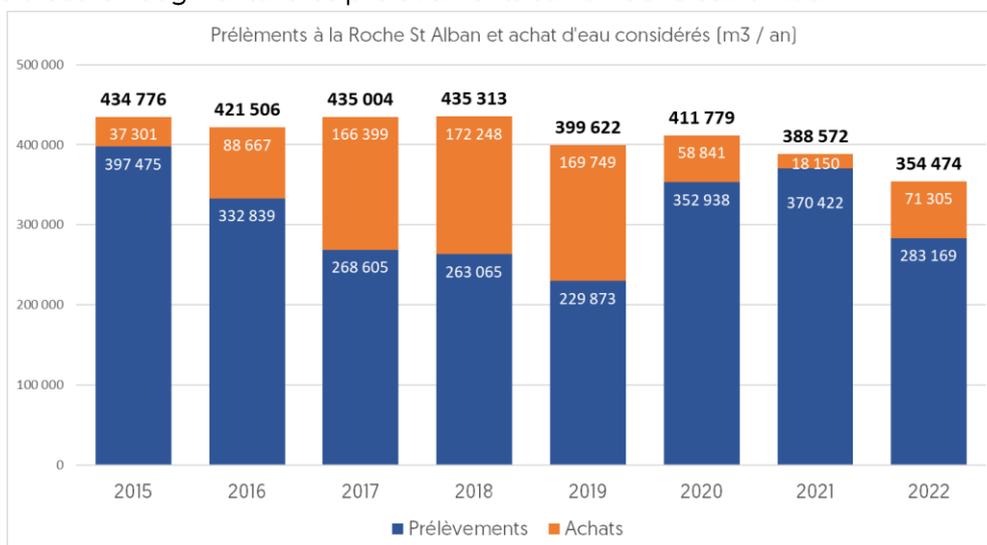
3. **Scénario 1** : Reconstitution des débits de prélèvements et du débit résultant au Nant Varon en respect de la consigne de restitution de 28 L/s sur la base des volumes prélevés connus. Analyse des périodes et volumes de prélèvements impactés par le débit réservé. Analyse des gains de débit en comparaison avec la situation réelle passée.
4. **Scénario 2** : Simulation du report des volumes achetés connus au regard des volumes disponibles au prélèvement et du respect de la consigne de restitution

de 28 L/s [hors Juillet, Aout et Septembre]. Les reports des achats d'eau prélèvement ne peuvent être imputés qu'à la branche AEP et non à la source Sud non potable.

5. Analyse des débits résultant sur le Nant Varon et des différences de débits entre les deux scénarios.

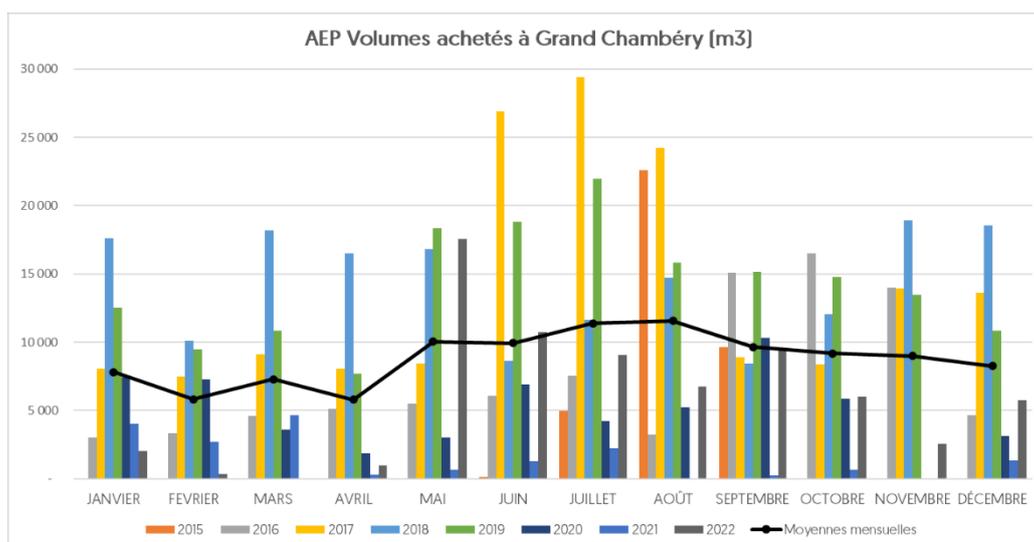
Point sur les achats d'eau :

Les achats d'eau réalisés par Grand Lac font actuellement partie du **fonctionnement normal de l'UDI du Bourget du Lac** elle-même dépendante de la ressource de la Roche Saint Alban. L'eau achetée permet ainsi de compenser les pertes de capacité d'exploitation du captage (turbidité, étiage). Comme le montre le graphique suivant, à l'échelle annuelle, les achats permettent de distribuer un volume d'eau constant autour de 400 000 m³/an équivalent au besoin actuel et futur du secteur. Les efforts de réduction des fuites sur le réseau de distribution ont néanmoins permis de réduire le volume d'eau distribué depuis 2018. A l'avenir, Grand Lac souhaite réduire ses achats d'eau en augmentant les prélèvements sur la Roche Saint Alban



A l'échelle mensuelle, les volumes achetés varient en moyenne de 6000 à 11 500 m³ / mois. Ces achats peuvent être répartis inégalement entre les jours en fonction des besoins de distribution et des contraintes de prélèvements à la Roche Saint Alban. En 2016, année marquée par un étiage tardif, les achats d'eau ont été en moyenne de 240 m³/jour (equiv 2,7 L/s) avec un maximum de 1152 m³/jour (equiv 13 L/s).

De 2015 à 2022, le volume maximum acheté est de 1329 m³ le 21/06/2017 (equiv 15,5 L/s)



L'analyse des résultats peut être menée année par année afin d'interpréter le contexte hydrologique et les particularités des données. Les reports de prélèvements sont uniquement effectués sur les mois de janvier à juin et d'octobre à décembre.

Les graphiques suivants présentent :

- Le débit de la ressource naturelle :
 - Débit de source sud non captable et contribuant directement au débit du nant Varon zones grises
 - Débit de la branche captée pour l'eau potable : zone bleues.
- La consigne de restitution de 28 L/s : courbe rouge
- Le débit reconstitué du Nant Varon au droit du captage de 2015 à 2022 : courbe bleue
- Le débit simulé du Nant Varon en fonction des deux scénarios :
 - Scénario 1 : Application de la consigne de restitution sur la base des volumes prélevés connus : courbe jaune
 - Scénario 2 : Application de la consigne de restitution sur la base des volumes prélevés et du report des volumes achetés : courbe orange

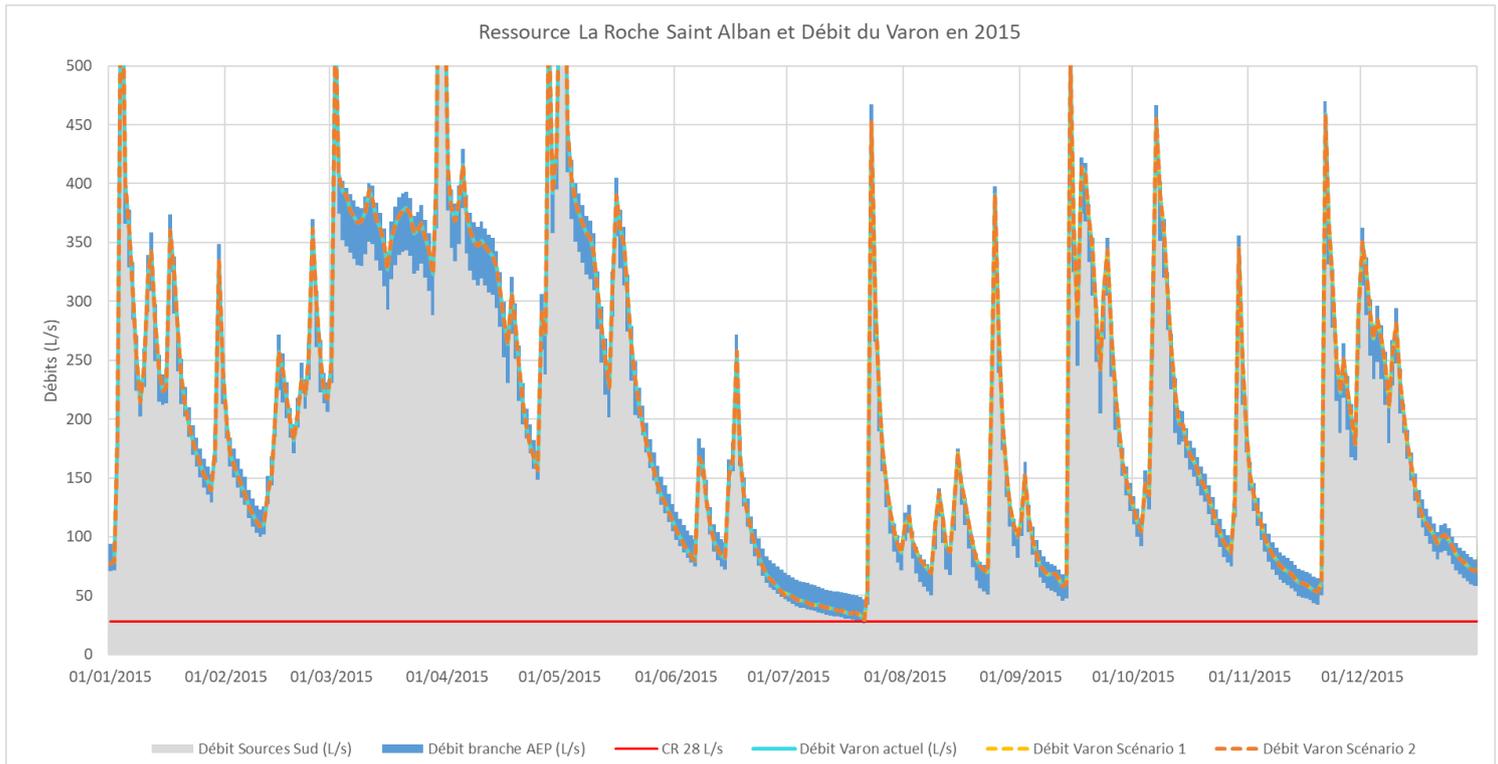
Année 2015

L'année 2015 est considérée comme humide et n'ayant pas subi de sécheresse particulière. Le graphique suivant montre l'évolution de la ressource (débit venturi et débit seuil).

On constate que le débit des sources sud (seuil) aurait été suffisant pour maintenir à minima la consigne de 28 L/s toute l'année à l'exception de deux jours (20 et 21 Juillet).

L'application de la consigne de restitution (Scénario 1) n'aurait pas eu d'effet sur le débit du Nant Varon.

Concernant le scénario 2, des achats d'eau ont uniquement été réalisés en Juillet, Aout et Septembre 2015, ces volumes ne sont donc pas reportables sur la source.



Année 2016

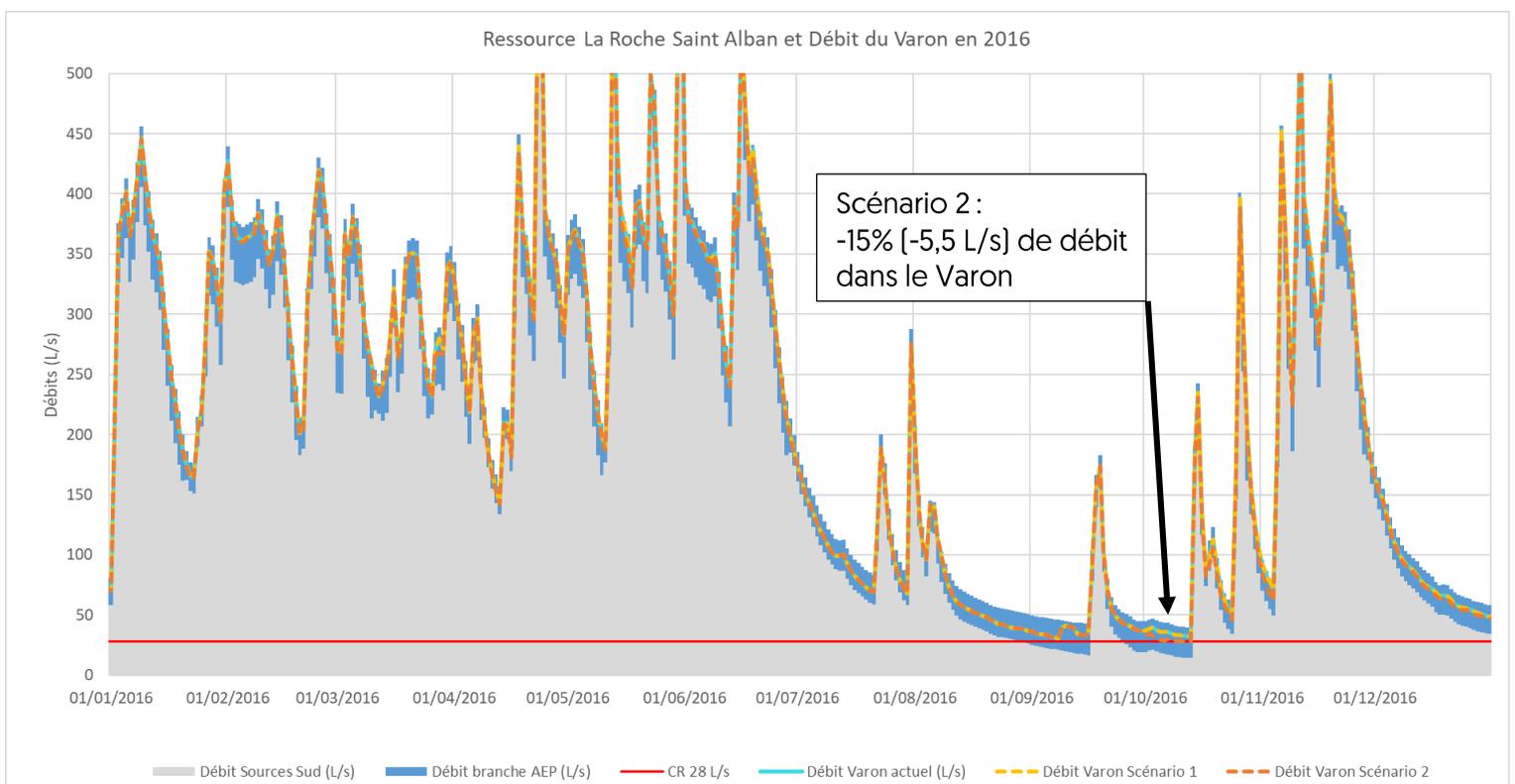
L'année 2016 est considérée comme moyenne et a été marquée par un étiage tardif (septembre, octobre) qui s'est prolongé en étiage hivernal entre 2016 et 2017.

Dans le cas du scénario 1, la consigne de restitution aurait été assurée en partie par la branche AEP mais sans impact sur la production pendant 36 jours, du 30/08 au 16/09 puis du 26/09 au 13/10. La situation hydrologique du Nant Varon n'aurait donc pas été différente de celle observée.

Dans le cas du scénario 2, le report des achats n'aurait pas été particulièrement impactant avant le 01/07 (période de Juillet, Aout et Septembre avec report des prélèvement interdit). Les débits de la ressource de la Roche Saint Alban étaient conséquents (> 140 L/s) et la perte de débit en comparaison avec le scénario 1 aurait été en moyenne de -1% de Mars à Juin [- 1 à -2,5 L/s en moyenne, jusqu'à -10 L/s pour certains jours suivants des pluies et où les achats d'eau ont été importants pour compenser la baisse de prélèvements liée à la turbidité de l'eau captée].

Le report des prélèvements aurait pu reprendre au 01/10 avec cette fois un impact notable sur les débits résiduels du Nant Varon pendant 13 jours (décrochement de la courbe orange sur le graphique suivant). La consigne de restitution de 28 L/s aurait dû être maintenue au dépend des prélèvements supplémentaires pendant 4 jours. Sur cette période du 01/10 au 13/10, les débits du Varon auraient été abaissés en moyenne de -15% [-5,5 L/s] par rapport au scénario 1.

Sur le restant de l'année, l'impact de l'augmentation des prélèvements sur les débits du Nant Varon aurait été plus minime, de -3 % en moyenne [-5 L/s en moyenne en novembre et -2 L/s en moyenne en décembre]



2017

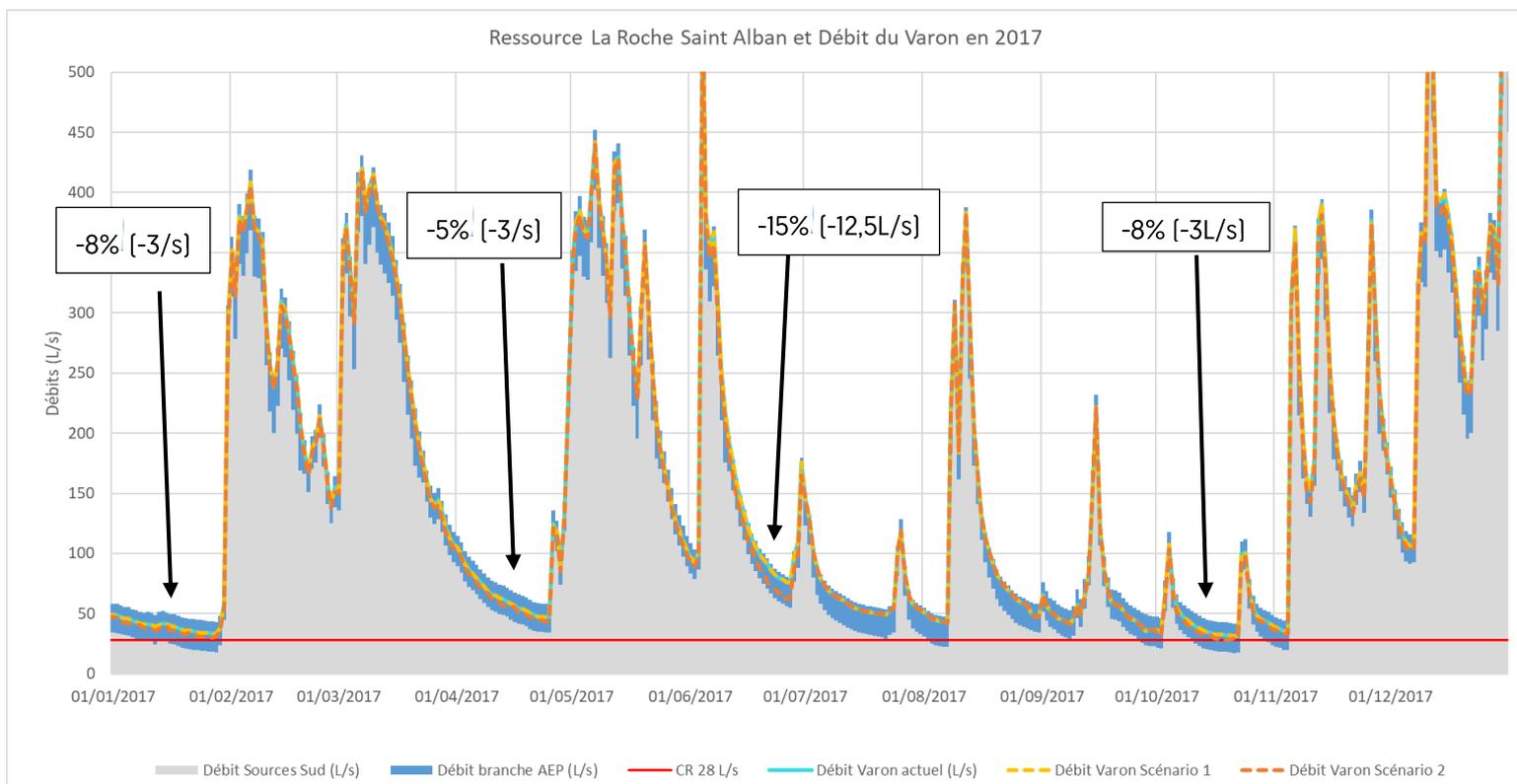
L'année 2017 est considérée comme sèche, tout d'abord avec un étiage hivernal marqué jusqu'à la fin Janvier, ainsi qu'un manque de précipitations de Septembre à Novembre et la mise en place d'une Alerte sécheresse.

Dans le cas du scénario 1, la mise en place de la consigne de restitution n'aurait pas impacté la production AEP et n'aurait pas permis d'augmenter les débits résiduels dans le Nant Varon.

Dans le cas du scénario 2, l'augmentation des prélèvements aurait impacté les débits résiduels du Nant Varon :

- Lors de l'étiage de Janvier : -8% de débit en moyenne (- 3 L/s)
- En Avril : - 5% de débit en moyenne [-3 L/s]
- Du 19 au 28 Juin : - 15 % de débit en moyenne [-12,5 L/s]
- Du 5 au 22 Octobre : - 8% de débit en moyenne [- 3 L/s], la consigne de restitution aurait été atteinte pendant 4 jours au dépend de la production AEP.

En dehors de ces périodes, l'impact de l'augmentation des prélèvements aurait été plus faible de -2 à -3% de débit en moyenne [-2 à -5L/s]



2018

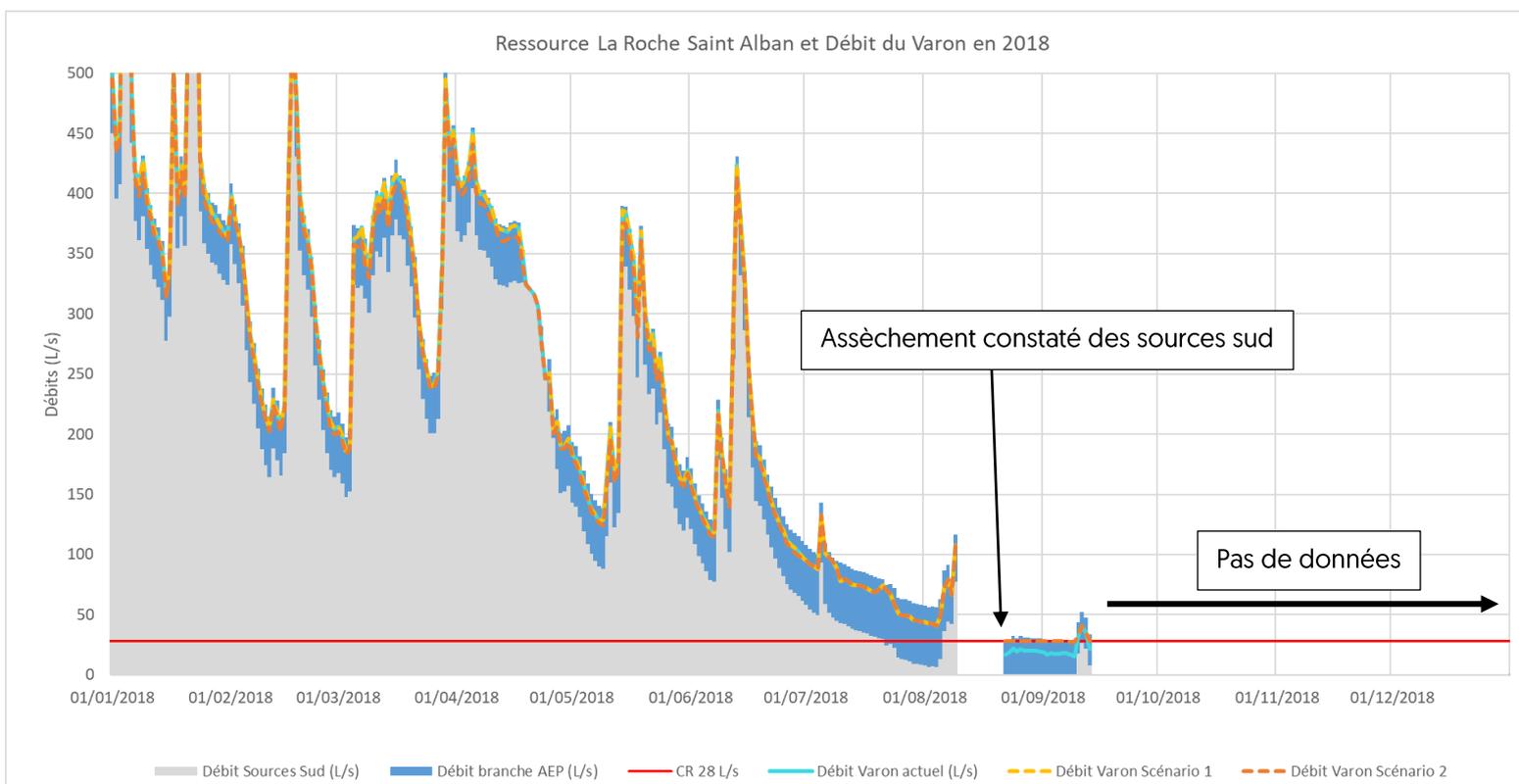
L'année 2018 est considérée comme très sèche avec un déficit de précipitation d'Avril à Septembre et l'atteinte du niveau de Crise sécheresse.

Les données de suivi de la ressource à la Roche Saint Alban sont malheureusement incomplètes sur la période la plus sèche. L'assèchement total des sources sud avait cependant été confirmé par une visite le 05/09. Cette assèchement est estimé à au moins 2,5 mois, du 22/08 (reprise des données du seuil en V) jusqu'au 26/10 (premières précipitations importantes).

Dans le cas du scénario 1, la mise en place de la consigne de restitution aurait largement impacté la production AEP puisque celle-ci aurait dû être quasiment nulle au moins du 22/08 au 09/09 afin de maintenir la consigne de restitution de 28 L/s.

Le maintien du débit réservé aurait été bénéfique pour le Nant Varon en augmentant en moyenne de 51 % le débit à l'aval du captage (+9,3 L/s en moyenne)

Dans le cas du scénario 2, l'augmentation des prélèvements jusqu'au 01/07 n'aurait pas particulièrement dégradé l'hydrologie du Nant Varon avec -1 à -3% de débit [-3 à -6 L/s en moyenne]. Le manque de données ne permet pas l'étude du scénario sur la fin d'année.



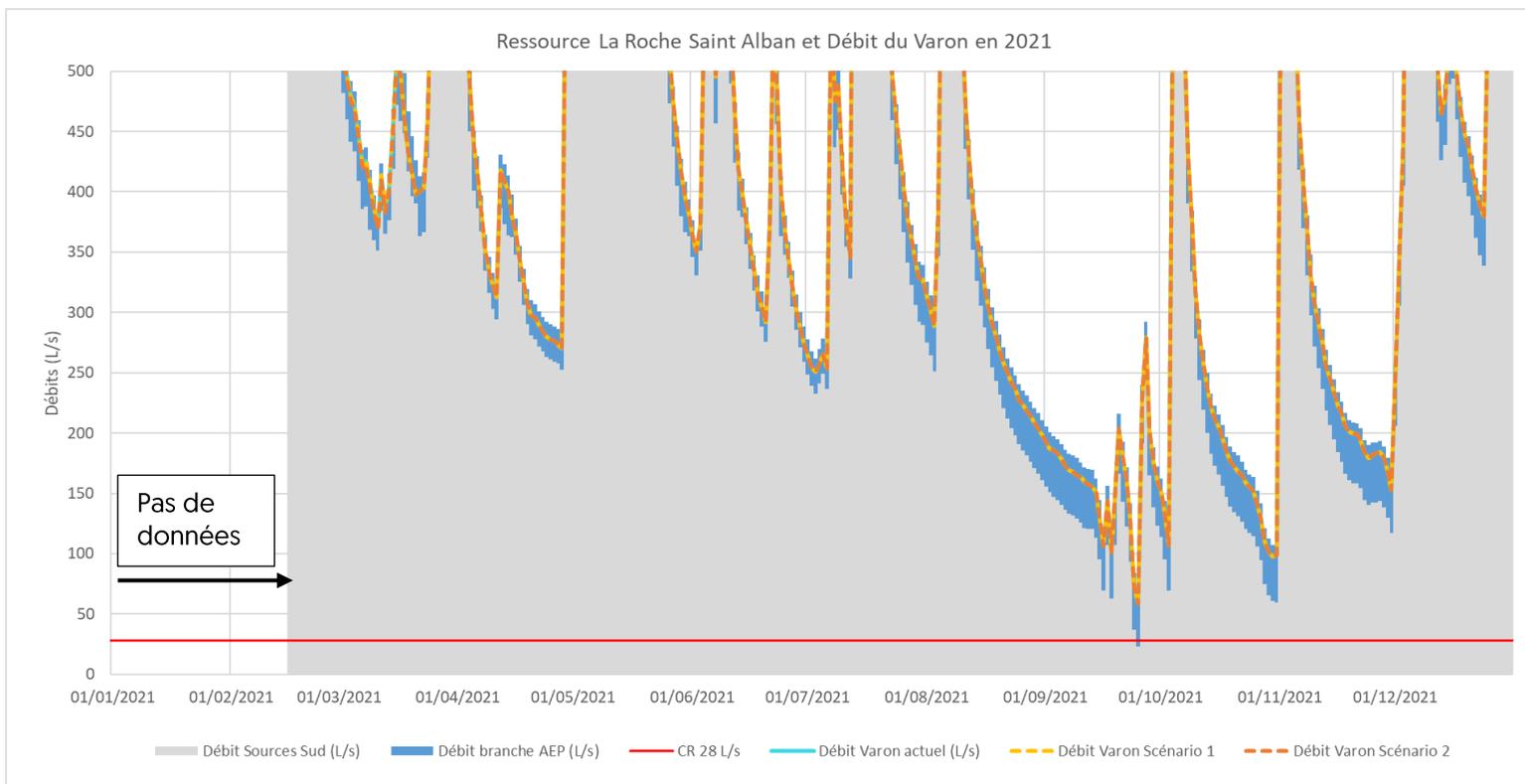
2021

L'année 2021 est considérée comme humide malgré un déficit de précipitations d'Aout à Novembre.

Dans le cas du scénario 1, la production AEP n'aurait pas été impactée par la mise en place de la consigne de restitution car les sources sud ont permis de maintenir des débits soutenus tout au long de l'année.

Dans le cas du scénario 2, les achats d'eau ont été nettement réduits (au profit de plus de prélèvements). La différence de débit du Nant Varon en comparaison avec le scénario 1 sont minimales avec -1% de débit au maximum [-0,5 L/s de moyenne].

En 2021, le volume maximum acheté est de 690 m³/jour équivalent à un report de 8 L/s le 15/07.



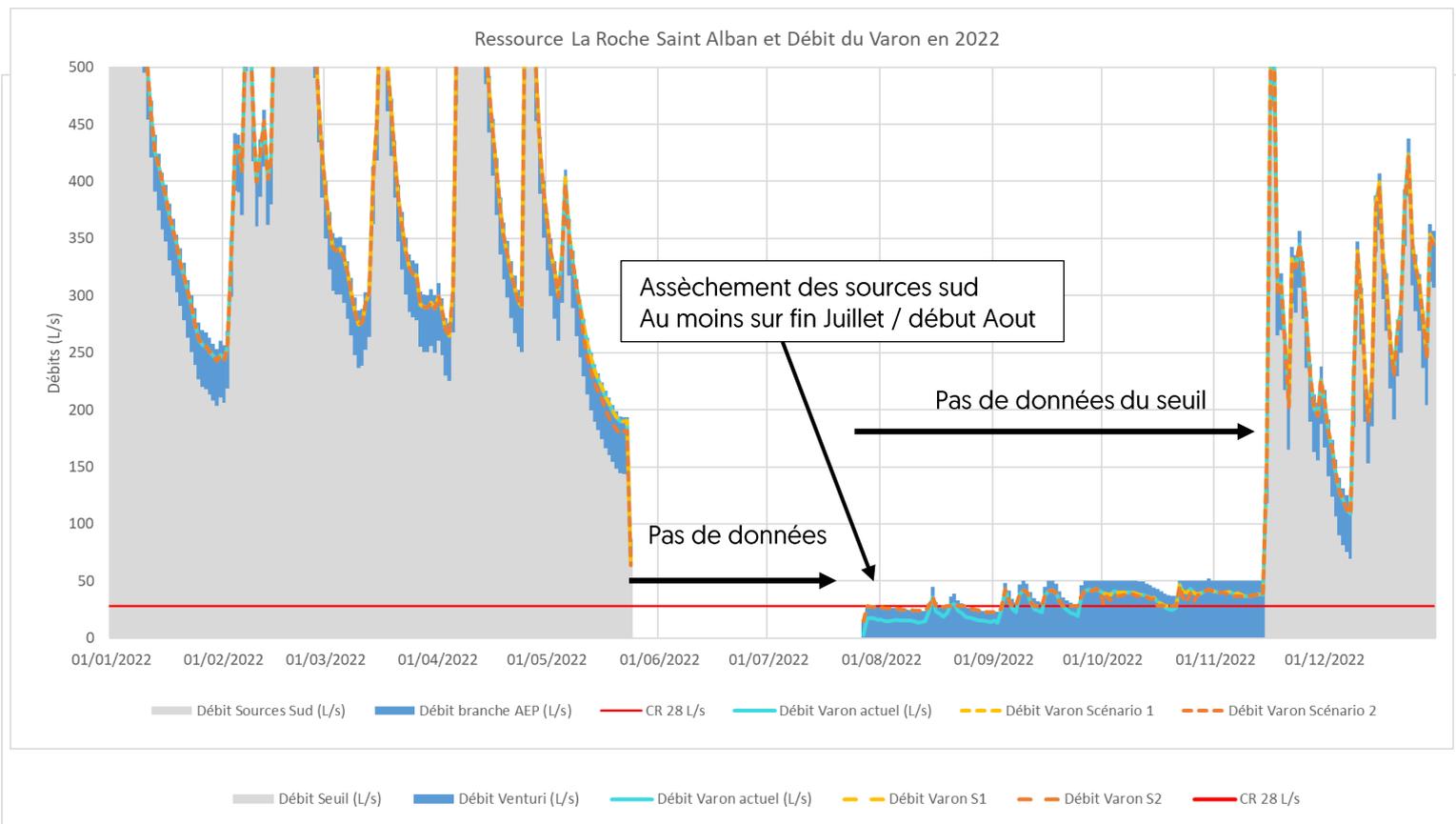
Année 2022

L'année 2022 est considérée comme très sèche, avec une période de canicule / sécheresse très marquée en Juillet et l'atteinte du niveau de crise sécheresse de fin Juillet à début Octobre. A la Roche Saint Alban les travaux pour la substitution du captage ont nécessité l'arrêt des suivis sur le canal venturi et sur le seuil à partir du 24/05.

L'acquisition des données a repris sur le canal venturi dès le 27/07. Les données du seuil indiquent 0 jusqu'au 15/11. L'assèchement des sources sud lors du mois de Juillet est très probable au vue de la situation hydrologique plus critique qu'en 2018.

Dans le cas du scénario 1, la mise en place de la consigne de restitution de 28 L/s aurait permis de maintenir des débits dans le Nant Varon au détriment de la production AEP. D'après les données, en considérant un assèchement total des sources Sud, 100 % des débits captés auraient dû être restitués au Nant Varon jusqu'au 03/09 pour satisfaire le débit réservé ; ce qui aurait représenté un gain de débit moyen de + 50 % (+ 8L/s)

Dans le cas du scénario 2, l'augmentation des prélèvements aurait été possible sans impact notable sur les débits du Nant Varon au moins jusqu'à la fin Mai [arrêt des données]. Dans la même logique qu'en 2021, les prélèvements ont augmenté et les achats réduits. Les différences de débit du Nant Varon entre les deux scénarios sont donc minimales (-0,1 %) de Janvier à Avril. Du 11 au 23 Mai la différence aurait été plus importante [-5% de débit en moyenne ; - 10,8 L/s] bien que les débits naturels de la source aient été importants [172 L/s en moyenne uniquement produit par les sources sud et mesure du débit du Venturi ayant atteint la limite de 50 L/s]. Le manque de donnée rend l'analyse de l'impact du scénario 2 impossible sur la fin d'année notamment lors de la reprise hydrologique d'Octobre et Novembre.



CONCLUSION

Dans le cadre de la révision des volumes maximums prélevables, la reconstitution et l'analyse des chroniques de l'hydrologie résultante du Nant Varon au droit du captage de la Roche Saint Alban a permis d'étudier l'impact de deux scénarios tel que :

- Scénario 1 : VMP sur la base des volumes prélevés connus de 2015 à 2021
- Scénario 2 : Prise en compte des volumes prélevés connus additionnés des volumes achetés à Grand Chambéry (report sur la Roche Saint-Alban).

Les six années de données disponibles permettent d'analyser une diversité de contextes hydrologiques avec des années plus humides [2015, 2016, 2021] et d'autres plus sèches [2017, 2018 et 2022] malgré un manque de données aux périodes les plus critiques [2018, 2019, 2020 et 2022].

A partir de cette analyse, il semble que le report des achats d'eau vers la source (hors période Juillet, Aout et Septembre) puisse être généralement :

- Sans impact notable sur l'hydrologie résultante du Nant Varon jusqu'au 31/05 [-1% à -5% sur le débit entre le scénario 2 et le scénario 1] et avec un impact pouvant être plus marqué dans le cas de mois de Juin secs [-15% de débit lors de la période sèche de Juin 2017]. Lors des années les plus sèches [2018] le scénario 2 n'aurait pas eu d'impact notable sur l'hydrologie du Nant Varon en Juin.

- Avec un impact sur l'hydrologie résultante du Nant Varon après le 30/09 notamment vis-à-vis d'une tendance d'augmentation de la durée et un décalage vers l'automne des étiages. Seules les données des années 2016 et 2017 sont exploitables sur cette période et montrent des baisses de débit possible de -15 % lorsque la reprise hydrologique est tardive.

En 2018 et 2022, les reprises hydrologiques n'ont été observées qu'à partir de mi-octobre et il aurait été possible que le scénario 2 soit assez impactant pour le cours d'eau. Dans tous les cas, il est clair que la consigne de restitution de 28 L/s sera désormais bénéfique pour l'hydrologie résultante du Nant Varon.

Synthèse des différences hydrologiques entre les deux scénarios [Scénario 2 / Scénario 1]		
Année	Janvier-Juin	Octobre-Décembre
2015	Aucun effet des scénarios sur les débits du Nant Varon. Achats d'eau uniquement estivaux, non reportables	
2016	-1% de débit en moyenne de Mars à Juin [- 1 à -2,5 L/s] en moyenne, jusqu'à -10 L/s	-15% de débit en moyenne [-5,5 L/s] sur 13 jours
2017	Plusieurs périodes de basses eaux avec baisse des débits du Nant Varon : Janvier : -8%, - 3 L/s en moyenne Avril : - 5%, -3 L/s en moyenne Du 19 au 28 Juin : - 15 %, -12,5 L/s en moyenne	Du 5 au 22 Octobre : - 8% de débit en moyenne [- 3 L/s] Atteinte du débit réservé de 28 L/s pendant 4 jours par le scénario 2
2018	-1 à -3% de débit [-3 à -6 L/s] en moyenne	Pas de données
2021	-1% de débit au maximum -0,5 L/s de moyenne	
2022	-0,1 % de débit de Janvier à Avril Du 11 au 23 Mai : -5% de débit [- 10,8 L/s] en moyenne	Pas de données jusqu'à mi-novembre. En Décembre, -1% [-2 L/s] de débit en moyenne

Ces résultats seront soumis à étude et commentaires de la part de l'OFB, de l'Agence de l'eau et de Grand Lac afin de finaliser la révision des Volumes Maximums Prélevables sur le captage de la Roche Saint Alban.

Important à considérer :

La définition du débit de restitution de la Roche Saint-Alban s'est basée sur les chroniques de débit des années 2009 à 2015 (débit de restitution validé en 2016). Sur ces 6 années, les sources Sud ont toujours coulé avec un débit minimum atteignant 4L/s en 2009 (année très sèche) et un débit d'étiage interannuel aux alentours de 20L/s.

Depuis 2018, il est chaque année constaté (2018, 2019, 2020 et 2022) un assèchement total des sources Sud en période estivale, et ce, sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Cette modification nette de l'hydrologie de basses eaux des sources Sud ne peut s'expliquer uniquement par les conditions climatiques. Il est probable qu'une modification du fonctionnement karstique puisse être à considérer ; l'avis d'un hydrogéologue pourra en ce sens être sollicité.

Enfin, il est rappelé le caractère révisable des débits de restitution et des volumes maximums prélevables aux captages inscrits dans les Arrêtés de prélèvement.

Aussi, il sera proposé un suivi fin de l'effet du débit de restitution sur les milieux aquatiques, et de l'éventuelle augmentation des prélèvements si actée.

Si l'évolution du fonctionnement hydrologique du karst venait à se confirmer, une mise à jour des études sera à réaliser.

**Schéma altimétrique
Territoire Grand Lac**

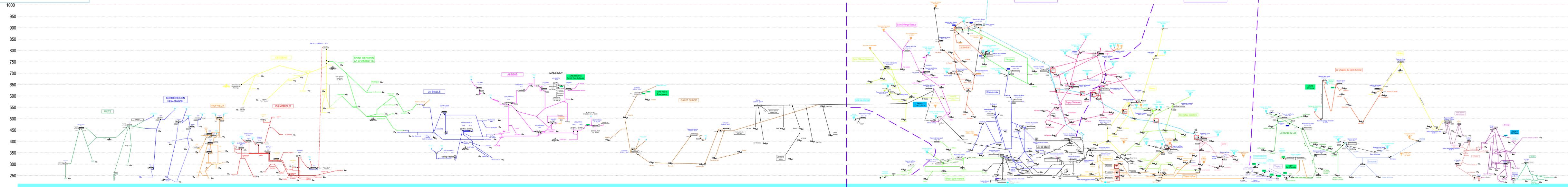
Suivi des mises à jour			
Versión	Date	Modifications	Auteur
V4	06/08/2020	- Changement des codes compteurs : acronymes des villes/lumières/couleurs, rajout de compteurs. - Modification des schémas Moiz, Ruffieux, Bourdeau, Le Bourget du Lac, Vogères, Champs, Collet, Rivard.	F
V5	27/11/2020	Mise à jour des traitements, mise à jour des styles, uniformisation des styles, symboles, couleurs.	F
V6	08/10/2020	Modification des schémas de Vogères (inter-connexion réseaux Au et Chambéry) et Le Bourget Du Lac (mise en compte des travaux 2020, 2021)	F
V7	03/03/2022	- Modification des schémas : La Meusne La Montrie et Trévignin. - Ajout des inter-connexions : Mognest La Bote, Saint Offenge Dessous/Dessus, Dagnans Jûlô/Chermy, Saint Ours/Saint Grot. - Ajout du compteur de versé Saint Ours/Couy Grand Arcey.	F
V8	26/10/2022	- Changement des types de compteurs (prélèvements, rendements) pour la Roche Le Bourget-du-Lac. - Ajout de compteurs pour Bourdeau. - Modification type compteur Vions. - Ajout des codes compteurs Grand Lac pour les inter-connexions + PAE des Bourget + Albens sur GSAUWA. - Corrections diverses.	F

LEGENDE

-  RESEAU D'EAU POTABLE
-  VANNE FERMÉE
-  COMPTEUR
-  SOURCE OU CAPTAGE
-  REDUCTEUR DE PRESSION
-  POMPE

LEGENDE DES COMPTEURS

Compteurs	Utilisation
X-XXX-00	Déclaration prélèvements
X-XXX-00	Déclaration prélèvements et calculs rendements
X-XXX-00	Calcul rendements





CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 janvier 2021 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS
et en visioconférence

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T	Michelle BRAUER	
4 AIX-LES-BAINS	T	Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
6 AIX-LES-BAINS	T	Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T	Philippe LAURENT	
10 AIX-LES-BAINS	T	Christophe MOIROUD	
11 AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
12 AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13 AIX-LES-BAINS	T	Sophie PETIT GUILLAUME	
14 AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
15 AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
16 LA BIOLLE	T	Philippe DA SILVA LOPES	
17 LA BIOLLE	T	Julie NOVELLI	
18 BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19 LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
20 LE BOURGET DU LAC	T	Nicolas MERCAT	
21 LE BOURGET DU LAC	T	Édouard SIMONIAN	
22 BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23 BRISON SAINT INNOCENT	T	Marthe MASSONNAT	Départ à la délibération n°49
24 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Bruno MORIN	
25 CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
26 CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
28 ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
29 ENTRELACS	T	Claire COCHET	
30 ENTRELACS	T	Gaëlle GERBELOT	
31 ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
32 GRESY-SUR-AIX	T	Florian MAITRE	Pouvoir de Louis ALLARD
33 GRESY-SUR-AIX	T	Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
34 GRESY-SUR-AIX	T	Patrick POURCHASSE	
35 MERY	T	Nathalie FONTAINE	
36 MOUXY	T	Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
37 PUGNY CHATENOD	S	Thierry MICHEL	
38 RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
39 SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Gérard DILLENSCHNEIDER	
41 TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ à la délibération n°49
42 TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ à la délibération n°41
43 TRESSERVE	T	Christian ROUSSEL	
44 VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
45 VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
46 VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
47 VOGLANS	T	Martine BERNON	
48 VOGLANS	T	Yves MERCIER	

21 communes présentes

En visioconférence, non votants :

AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	T	Gilles CAMUS	Pouvoir donné à Marina FERRARI
LE BOURGET DU LAC	T	Emilie ACQUISTAPACE	
CHANAZ	T	Yves HUSSON	
MOTZ	T	Daniel CLERC	
ONTEX	S	Jean-Louis WIRTH	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Brigitte TOUGNE-PICAZO	Pouvoir donné à Marie-Claire BARBIER

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL
AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE
AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO
AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX
AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN
DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE
GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER
MERY	T Stéphane ROULET
LE MONTCEL	T Antoine HUYNH
MOUXY	T Catherine RAVANNE
ONTEX	T Jacques CURTILLET
SAINT OURS	T Louis ALLARD
TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER

Présents non votants

BOURDEAU	Michel ARDOUVIN	Conseiller communautaire suppléant
Grand Lac	Laurent LAVAISSIERE	Directeur générale adjoint
Grand Lac	Olivier BERLIOUX	Directeur de Cabinet
Grand Lac	Olivier VERDENAL	Directeur des finances
Grand Lac	Eline QUAY-THEVENON	Assistante service assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 janvier 2021, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 52 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 12 janvier 2021 aux conseillers communautaires suppléants, et le 15 janvier 2021 aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment le IV de son article 6, prévoit que le quorum est atteint lorsqu'un tiers des membres sont présents. Un membre peut être porteur de deux pouvoirs. Il a été décidé par délibération du 8 décembre 2020 que seuls les membres présents prennent part au vote.

Le quorum est atteint avec 48 présents et 55 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 52 Année : 2021

Exécutoire le : 26 JAN. 2021

Affichée le : 26 JAN. 2021

Visée le : 26 JAN. 2021

EAU POTABLE

Périmètre de protection du captage de La Roche - Le Bourget du Lac Dossier préalable à l'enquête publique

Dans la poursuite de la régularisation administrative des périmètres de protection du captage de la Roche, Monsieur le Président informe l'assemblée que le bureau d'études COHERENCE a transmis l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'enquête publique relatif à la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage d'eau potable sur la commune.

Il propose au conseil de poursuivre la procédure en saisissant l'Agence Régionale de Santé et en sollicitant le lancement de l'enquête publique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'ensemble du dossier,
- CHARGE le bureau d'études COHERENCE de transmettre le dossier à l'Agence Régionale de Santé, délégation de Chambéry,
- DEMANDE le lancement de l'enquête publique.

Aix-les-Bains, le 19 janvier 2021

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eau potable - Périmètre de protection du captage de La Roche - Le Bourget du Lac - Dossier préalable à l'enquête publique

Date de transmission de l'acte : 26/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2021

Numéro de l'acte : d3618 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20210119-d3618-DE

Date de décision : 19/01/2021

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.8. Environnement